

LIVRET DE L'ETUDIANT 2022-23



**ÉCOLE DE DROIT**

Université Clermont Auvergne

# Masters



41 boulevard François Mitterrand - TSA 80403  
63001 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Mail : [scola.droit@uca.fr](mailto:scola.droit@uca.fr)  
<https://droit.uca.fr>



# SOMMAIRE

LE MOT DU DOYEN .....	2
LA DIRECTION ET L'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE.....	3
SITES UTILES .....	4
CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2022-2023 .....	5
L'ANGLAIS.....	6
LE MODULE DE DROIT AMÉRICAIN .....	7
MAQUETTES ET MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES.....	9
1. Organisation générale des stages .....	11
2. Règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances.....	12
3. Règles spécifiques à l'École de droit .....	12
4. Maquettes des formations .....	16
PÉRIODE DE CÉSURE .....	50
1. Règles générales.....	50
2. Modalités de mise en œuvre de la période de césure à l'UCA .....	51
LE RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDE (RSE) .....	53
CELLULE D'ÉCOUTE ET D'ACCOMPAGNEMENT SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL (CEAHS) .....	55
SUH – UNIVERSITÉ HANDICAP .....	55
CELLULE DE VEILLE .....	56
PREVENTION ET SANCTION DU PLAGIAT .....	57

## LE MOT DU DOYEN

Chères Étudiantes, Chers Étudiants,

**REUSSIR** Tel est l'objectif que vous êtes légitimement en droit d'atteindre en vous inscrivant à l'École de droit de l'UCA. Mais qu'est-ce vraiment réussir en droit ? Passer avec succès chaque semestre ses examens ? Sans doute. Mais il ne faut pas s'arrêter à cette vision par trop limitée et scolaire de la réussite.

Réussir à l'École de Droit, c'est avant tout acquérir une expérience et une maturité qui vous permettront, au fil du temps, de passer du statut d'étudiant à celui de véritable juriste. Au-delà de la simple acquisition de connaissances, condition nécessaire mais pas suffisante, il s'agira d'apprendre à maîtriser le raisonnement juridique, d'acquérir une solide capacité de réflexion et d'analyse, et enfin de faire preuve d'ouverture d'esprit et de curiosité. Autant de qualités qui vous permettront de vous forger un profil de (très) bon juriste, lequel vous ouvrira les portes de votre avenir professionnel.

L'École de droit, ses plus de 75 enseignants-chercheurs, dont nombre font autorité dans leur domaine tant sur le plan national qu'international, ainsi que son personnel administratif seront entièrement mobilisés afin de vous accompagner tout au long de cet apprentissage et être à vos côtés. Mais il ne faut pas perdre de vue que l'Université est l'école de la vie et donc de l'autonomie. Vous devez être actrice et acteur de votre formation et par-delà de votre propre réussite. Vous trouverez à l'École de droit un contexte favorable, avec une structure à taille humaine, des promotions de masters limitées en capacité, et ce afin de favoriser un encadrement de qualité et un esprit de promotion. Autant de conditions favorables à votre épanouissement tant personnel que professionnel, lequel est le meilleur passeport pour la réussite.

L'École de droit est aussi une terre d'opportunités. Opportunité d'avoir une expérience à l'internationale grâce aux nombreux accords avec nos Universités partenaires étrangères. Opportunité de compléter votre formation grâce à des stages en entreprises, dans des cabinets d'avocats ou dans des études de notaires, etc... Opportunité enfin de vous initier à la recherche en droit à travers les liens avec le Centre de Recherches Michel de L'Hospital. Ces opportunités, il vous appartiendra de les saisir, en faisant preuve d'audace et d'ambition.

Le succès de nos anciens étudiants, dont beaucoup sont devenus magistrats, avocats, juristes d'entreprise ou encore hauts fonctionnaires est notre meilleure carte de visite. Il démontre surtout que l'objectif de réussite n'est pas une chimère et qu'il est à portée de main. À vous de le saisir. Nous serons là pour vous y aider !

Que le Droit soit avec vous !



*Pr. JF RIFFARD - Doyen*

# LA DIRECTION ET L'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE

## ➤ Equipe de direction

- ❖ *Jean-François RIFFARD*, Doyen
- ❖ *Evan RASCHEL*, Vice-Doyen, Directeur du Centre Michel de l'Hospital
- ❖ *Jennifer MARCHAND*, Vice-Doyen, Directrice des études, Responsable du numérique
- ❖ *François CAFARELLI*, Vice-Doyen, Responsable de la Licence mention Droit
- ❖ *Mélanie ALBARET*, Responsable de la Licence mention AES
- ❖ *Marie-Elisabeth BAUDOIN*, Vice-Doyen, Responsable des relations internationales
- ❖ *Farah SAFI*, Directrice de l'Institut d'Etudes Judiciaires
- ❖ *Claire MARLIAC*, Directrice de l'Institut Régional de Préparation à l'Administration Générale
- ❖ *Ludovic BENEZECH*, Référent pédagogique des PASS / LAS Droit

## ➤ Direction administrative de l'École de droit

### Direction des services administratifs

- ❖ Elsa GRAIVE [Elsa.GRAIVE@uca.fr](mailto:Elsa.GRAIVE@uca.fr) ☎ 04 73 17 76 06

### Assistante de direction [cabinet.doyen.droit@uca.fr](mailto:cabinet.doyen.droit@uca.fr) [secretariat.direction.droit@uca.fr](mailto:secretariat.direction.droit@uca.fr)

- ❖ Ewelina LEONOWICZ ☎ 04 73 17 76 03

### Responsable financière [finances.droit@uca.fr](mailto:finances.droit@uca.fr)

- ❖ Stéphanie VALLET ☎ 04 73 17 75 70

## ➤ Scolarité

### Responsable [responsable-scolarite.droit@uca.fr](mailto:responsable-scolarite.droit@uca.fr)

- ❖ Amélia TAVARES ☎ 04 73 17 76 60

### Adjointe

- ❖ Florence GIRARD ☎ 04 73 17 76 45

### Scolarité des masters et diplômes universitaires [scola.droit@uca.fr](mailto:scola.droit@uca.fr) / [du.droit@uca.fr](mailto:du.droit@uca.fr)

- ❖ Véronique BERTRAND ☎ 04 73 17 76 67
- ❖ Elodie FETIVEAU ☎ 04 73 17 75 64
- ❖ Florence GIRARD ☎ 04 73 17 76 45
- ❖ Viviana OLM I ☎ 04 73 17 76 40
- ❖ Elodie PEROMBELON ☎ 04 73 17 76 12
- ❖ Mylène ROCHE ☎ 04 73 17 76 63

## ➤ IEJ [scola-iej.droit@uca.fr](mailto:scola-iej.droit@uca.fr)

- ❖ Véronique BERTRAND ☎ 04 73 17 76 67

## ➤ IRPAG [scola-irpag.droit@uca.fr](mailto:scola-irpag.droit@uca.fr)

- ❖ Viviana OLM I ☎ 04 73 17 76 40

## ➤ Emplois du temps [gestion-salles.droit@uca.fr](mailto:gestion-salles.droit@uca.fr)

- ❖ Élodie FÉTIVEAU ☎ 04 73 17 75 64

## ➤ Pôle Relations Extérieures (Partenariats, Relations Internationales et Stages)

Responsable [partenariats-relations.ext.droit@uca.fr](mailto:partenariats-relations.ext.droit@uca.fr) [ri.droit@uca.fr](mailto:ri.droit@uca.fr)

❖ Ioana GOMES

☎ 04 73 17 76 58

Gestionnaire des stages et relations internationales [ri.droit@uca.fr](mailto:ri.droit@uca.fr) [stages.droit@uca.fr](mailto:stages.droit@uca.fr)

❖ Lucie ARNAUD

☎ 04 73 17 76 54

## ➤ Service Formation continue et alternance

Responsable Formation Continue [fc.droit@uca.fr](mailto:fc.droit@uca.fr)

❖ Marion L'HÔTE

☎ 04 73 17 76 57

Alternance [alternance.droit@uca.fr](mailto:alternance.droit@uca.fr)

❖ Perrine FIOL

☎ 04 73 17 76 56

## SITES UTILES

- **Université Clermont Auvergne** : [www.uca.fr](http://www.uca.fr)

Les étudiantes et étudiants peuvent notamment trouver sur ce site des informations sur :

- le service universitaire d'information et d'orientation « La Fabrique », qui peut répondre à leurs interrogations sur leur orientation, leur projet professionnel et les aider à préparer leur insertion professionnelle
- les enquêtes sur l'insertion professionnelle des diplômés : que deviennent les diplômés de licence, licence professionnelle ou master ? Quels métiers exercent-ils ? Ont-ils facilement trouvé un emploi et dans quel domaine ?

- **École de droit** : [droit.uca.fr](http://droit.uca.fr)

- **Centre Michel de l'Hospital** : [cmh.uca.fr](http://cmh.uca.fr)

- **Environnement numérique de travail** (cours, messagerie, résultats...) : <https://ent.uca.fr/core/connexion/>

- **Bibliothèque Clermont Université** : [bu.uca.fr](http://bu.uca.fr)

- **UNJF (Université Numérique Juridique Francophone)** : [cours.unjf.fr](http://cours.unjf.fr)

- **Portail universitaire du droit** : [univ-droit.fr](http://univ-droit.fr)

- **SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives)** : [sport.uca.fr](http://sport.uca.fr)

Il propose à l'ensemble des étudiantes et étudiants de l'Université Clermont Auvergne des activités physiques et sportives. Tout étudiant inscrit a accès aux activités du SUAPS avec une participation minimale aux frais.

- **SUC (Service Université Culture)** : [culture.uca.fr](http://culture.uca.fr)

Il a pour objectif l'accès du plus grand nombre d'étudiants à la vie culturelle (musique, théâtre, danse, cinéma...).

- **SSU (Service de Santé Université)** : [sante.uca.fr](http://sante.uca.fr)

Ce service assure gratuitement des services médicaux, de prévention, infirmier, aide psychologique, dentisterie préventive.

- **CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires)** : [usine.crous-clermont.fr](http://usine.crous-clermont.fr)

Il a pour mission de favoriser les conditions de vie et de travail des étudiants dans de nombreux domaines de leur vie quotidienne : logement, restauration, finances, social et culture.

- **SUH (Service Université Handicap)** : [handicap.uca.fr](http://handicap.uca.fr)

Accompagnement des étudiants en situation de handicap (moteur, sensoriel, psychologique ou lié à une maladie invalidante ou même temporaire).

# CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2022-2023

<b>Semestre 1</b>	
Réunion de rentrée	Lundi 5 septembre 2022
Début des enseignements	Jeudi 8 septembre 2022
Vacances d'automne	Du samedi 31 octobre au lundi 5 novembre 2022 au matin
Fin des enseignements	Mercredi 30 novembre 2022 après les enseignements
Examens semestre 1	Du lundi 5 décembre au samedi 17 décembre 2022 inclus
Vacances de Noël	Du samedi 17 décembre 2022 après les examens au mardi 3 janvier 2023 au matin
<b>Semestre 2</b>	
Début des enseignements	Jeudi 5 janvier 2023
Vacances d'hiver	Du samedi 11 février après les enseignements au lundi 20 février 2023 au matin
Fin des enseignements	Mercredi 29 mars 2023 après les enseignements
Examens semestre 2	Du lundi 3 avril au samedi 8 avril 2023 inclus ET du lundi 24 avril au samedi 29 avril 2023
Vacances de printemps	Du samedi 8 avril après les examens au lundi 24 avril 2023 au matin
Examens seconde chance M1	Du lundi 12 juin au samedi 17 juin 2023 inclus
Examens seconde chance M2	Du lundi 9 septembre au vendredi 13 octobre 2023 inclus



# L'ANGLAIS

L'École de droit et l'Université Clermont Auvergne offrent à leurs étudiantes et étudiants une très grande variété de formations en anglais. Celles-ci se déclinent selon le niveau d'études juridiques de l'étudiant et selon son objectif (maintenir ou améliorer un niveau préexistant, obtenir une certification, faire du droit américain en anglais...). Plusieurs possibilités sont ouvertes aux étudiants :

- ❖ **Pratiquer l'anglais** : la maîtrise d'une langue étrangère est obligatoire pour obtenir le grade de master (depuis 2002). L'attribution de crédits européens aux enseignements d'anglais est obligatoire depuis la rentrée 2014. Dans ce cadre réglementaire, l'École de droit a instauré des enseignements d'anglais (ou en anglais) dans tous les masters 1 et 2.

En master 1, les enseignements ont lieu au second semestre (1 heure 30 par semaine), par groupe de niveau (estimé selon la grille de compétences en langues du Conseil de l'Europe). Une évaluation du niveau des étudiants est organisée au cours du premier semestre.

En master 2, les enseignements ont généralement lieu au premier semestre (1 heure 30 par semaine). Les étudiants sont regroupés par parcours de master, les thèmes étudiés sont en lien avec cette spécialité. Cas particulier : aucun enseignement d'anglais n'est prévu dans le master 2<sup>ème</sup> année Carrières internationales (il existe dans ce master des cours de droit et de science politique dispensés en langue anglaise).

L'évaluation des enseignements d'anglais (M1 et M2) se fait en contrôle continu. L'assiduité est obligatoire.

- ❖ **Obtenir une certification (CLES - TOEIC) :**

- ***Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES)***

L'Université Clermont Auvergne permet aux étudiantes et étudiants de compléter leur diplôme par une certification reconnue qui atteste de leurs compétences (à l'écrit et à l'oral) en langues étrangères. Le CLES est une certification nationale, gratuite pour les étudiants en formation initiale, européenne, mise en place par les universités et accréditée par le Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation. Il existe 3 niveaux de certification en anglais à l'Université Clermont Auvergne correspondant aux niveaux B1, B2 et C1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues. D'autres langues peuvent aussi être certifiées par le CLES.

<https://www.uca.fr/formation/formations-en-langues-etrangeres-en-fle/certifications-en-langues-etrangeres-et-fle/cles/certificat-de-competences-en-langues-de-l-enseignement-superieur-cles--938.kjsp?RH=1531202764819>

- ***Le TOEIC***

Les étudiantes et étudiants en master ont aussi la possibilité de présenter le TOEIC (*Test of English for International Communication*). Le test, proposé à un tarif unique de 60 euros. La durée de validité du TOEIC est de deux ans. Il est donc conseillé de passer le TOEIC en fin d'études.

<https://www.uca.fr/formation/formations-en-langues-etrangeres-en-fle/certifications-en-langues-etrangeres-et-fle/toeic>



**Organisation des sessions d'examen :** Plusieurs sessions étant proposées par an, les dates sont fixées en coordination avec les responsables de chaque composante pour la passation du test. Pour s'inscrire, les étudiantes et étudiants sont invités à prendre rendez-vous dans les locaux du Centre des Langues et du Multimédia (CLM), auprès du Pôle formation continue et certifications.

L'ouverture d'une session ne pourra s'envisager que si 6 candidats au minimum se sont préalablement inscrits et ce pour tous les examens.

## LE MODULE DE DROIT AMÉRICAIN

Le module de droit américain offert en Master est composé de quatre cours, de 24 heures chacun, dispensés durant le M1 et le M2. Ce module a été spécialement conçu pour les étudiantes et étudiants spécialisés aussi bien en Droit privé qu'en Droit public et intéressés par l'étude du droit en langue anglaise et par la découverte de la méthode socratique telle que pratiquée dans les Universités de Common Law.

Il s'inscrit dans la continuité du D.U. de Droit américain dispensé dans le cadre de la Licence, même s'il peut être suivi par des étudiants n'étant pas titulaires du D.U. Les quatre cours dispensés au cours de la licence (*US Constitutional Law, Torts, Contracts, Criminal Law*) constituent en effet le socle de connaissances de base permettant de suivre dans les meilleures conditions les cours offerts au niveau master.

Les quatre cours de niveau Master (*Family Law ; The First Amendment ; Business Associations ; Wills, Trusts and Estates*) seront particulièrement utiles pour les étudiants qui envisagent de poursuivre leurs études dans un pays de Common Law et pour ceux qui souhaitent travailler en anglais ou avec un public anglophone dans leur future vie professionnelle. Avec la mondialisation, la maîtrise de l'anglais juridique comme des concepts de Common Law est un élément d'attractivité évident pour un futur employeur, qu'il s'agisse d'un cabinet d'avocat international, d'une entreprise ou d'une organisation internationale, car elle témoigne de votre capacité à travailler en anglais ou avec les pays anglo-saxons.

Les étudiantes ou étudiants intéressés peuvent à leur choix opter pour deux modalités :

**MODALITÉ 1** – Suivre le module de Droit américain intégral (soit 5 cours)

### 1) Family Law – S1 – M1

**Short Description-:** Family Law focuses on four main topics: marriage, the dissolution of marriage, child custody and non-marital relationships. As more families in France are becoming multi-national, including many from common Law states, it is important to have a grasp of the concepts and legal English concerning things like jurisdiction, alimony, pre-nuptials, equitable distribution and formalities in marriage family Law practitioners.

### 2) The First Amendment – S2 – M1

**Short Description-:** This course is a great course for public Law students who want to have a comparison of important US First Amendment issues such as the Establishment clause, Free Exercise clause, and the Freedom of Speech. Some of the sub-issues include public displays of religious items, school prayer, government aid to religious institutions, Religious Freedom Restoration Act, pornography and obscenity, offensive and indecent speech, fighting and racist speech, and time – manner – place restrictions.

### 3) Business Associations – S1 – M2

**Short Description-:** Business associations introduces the students to the main types of business structures in the United States, including Sole Proprietorships, Partnerships and Corporations. We will focus on a

variety of issues such as starting up, liability, winding up, and duties of directors. This course will be useful to students who are interested in corporate Law or private Law.

#### **4) Wills, Trusts and Estates S2 – M2**

**Short Description-:** Wills, Trusts and Estates is a course designed to give students an introduction to the protection and distribution of wealth. From probate to trusts, the course will help students understand the primary vehicles for transferring wealth *inter vivos*, at death and what happens when one fails to plan. This class will also cover issues such as protecting wealth and the rights of beneficiaries. This is a great supplemental course for students studying droit notarial.

#### **5) The U.S. Constitution in historical Context M1 et M2 – S1/S3**

**Short Description-:** The following topics will be studied: U.S. Constitutionalism and Politics; Origins and Evolution of the American Constitutional System; “Constitutional Moments”: Reconstruction and the New Deal; Rise of the Executive Branch; Politics, War, and the Constitution; The Constitution in the 21st Century.

**OU**

**MODALITÉ 2** : Suivre à la carte, un cours

Les cours sont dispensés sous forme de séminaires et nécessitent la présence obligatoire de l'étudiant. Ils sont évalués en contrôle continu.

Pour toute inscription, contacter la scolarité : [scola.droit@uca.fr](mailto:scola.droit@uca.fr)

# MAQUETTES ET MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

L'École de droit - Université Clermont Auvergne propose 9 mentions de Masters et 14 parcours.

Chaque parcours est structuré en 4 semestres organisés en unités d'enseignement.

Le diplôme de Master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits ECTS au-delà du grade de licence.

Les enseignements sont organisés sous forme de cours magistraux, de séminaires et de TD.

Les aptitudes et acquisitions des connaissances sont appréciées par un examen terminal ou par un contrôle continu et régulier.

## 1. Équipes de Direction des Masters

### ➤ **Droit privé :**

#### ▶ **Master Mention Droit notarial**

Responsable : Aurélia FAUTRE-ROBIN

#### ▶ **Master Mention Droit social**

Responsable : Gwennaëlle FRANCOIS et Christophe MARIANO

#### ▶ **Master Mention Droit des affaires**

##### ❖ **Parcours Droit du financement et du patrimoine des entreprises**

Responsable : Yannick BLANDIN

##### ❖ **Parcours Gestion juridique et fiscale de l'entreprise GEFIRE**

Responsable : Didier VALETTE

##### ❖ **Parcours Conformité et maîtrise des risques juridiques et financiers**

Responsable : Anthony MAYMONT

#### ▶ **Master Mention Droit civil**

##### ❖ **Parcours Droit civil général**

Responsable : Jean-François RIFFARD

##### ❖ **Parcours Culture juridique privé**

Responsable : Xavier PERROT

#### ▶ **Master Mention Justice, procès et procédures**

Responsable : Anne-Blandine CAIRE

#### ▶ **Master Mention Droit pénal et sciences criminelles**

Responsable : Farah SAFI

### ➤ **Droit public :**

#### ▶ **Master Administration Economique et Sociale**

Responsables : Agnès ROCHE & Sacha LEDUC

- ❖ **Parcours DASSS - Administration du secteur social**
- ❖ **Parcours DASSS - Administration des établissements de santé**
- ❖ **Parcours DASSS - Management et administration des établissements de santé**
- ❖ **Parcours DASSS - Management et administration du secteur social**

► **Master Mention Relations internationales**

Responsables : Marie-Élisabeth BAUDOIN & Frédéric CHARILLON

- ❖ **Parcours Carrières internationales (Master 1)**
- ❖ **Parcours Carrières internationales (Master 2)**

► **Master Administration publique**

- ❖ **Parcours Carrières publiques (Master 1)**

Responsable : Christophe TESTARD

- **Option Droit public approfondi (Master 2)**  
Responsable : Anne JACQUEMET-GAUCHE
- **Option Droit des affaires des collectivités publiques (Master 2)**  
Responsable : Sébastien DEFIX

- ❖ **Parcours Sécurité publique**

Responsable : Claire MARLIAC & Loïc EYRIGNAC

- ❖ **Parcours Culture juridique public**

Responsable : Rémi OULION

## 2. Organisation générale des stages

Des réunions sur l'organisation des stages et la procédure de conventionnement seront organisées en cours d'années, principalement au sein des différents masters. Les modalités relatives au rapport de stage seront à discuter avec les référents stages, en lien avec chaque responsable de masters, il en est de même pour les mémoires.

Pour plus d'informations :

- Site de l'École de droit ([droit.uca.fr](http://droit.uca.fr)) rubrique scolarité - stages
- Service des stages : [stages.droit@uca.fr](mailto:stages.droit@uca.fr)

Mention	Année	Régime	Durée minimale du stage	Période
Droit notarial	M2	Stage	2 mois	avant le 30 septembre n+1
Droit social	M2	Stage	1 mois	janvier
		Stage Et Mémoire	3 mois	avant le 30 septembre n+1
Droit des affaires	M2 DFPE	Stage Ou Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1
	M2 GEFIRE	Stage Ou Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1
	M2 CMRJF	Mémoire Ou Stage	3 mois	avant le 30 septembre n+1
Droit civil	M2 DCIVG	Stage Ou Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1
	M2 CUJU privé	Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1
Justice, procès, procédures	M2	Stage Ou Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1
Droit pénal et sciences criminelles	M2	Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1
Administration économique et sociale	M1	Stage Ou Mémoire	1 mois	avant le 30 septembre n+1

	M2 (AES / MAES / ASS/MASS)	Stage Ou Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1
Relations internationales	M2 CI	Stage Ou Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1
Administration publique	M2 Option DPA	Mémoire	2 mois	
	M2 Option DDACP	Stage Ou Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1
	M2 CUJU public	Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1
	M2 SP	Stage Ou Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1

*La période indiquée ci-dessus est la période maximale de fin de stage ; le rendu du rapport de stage et/ou la soutenance doivent être effectués au plus tard début septembre afin de valider l'année de master.*

### 3. Règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances

Les règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances ont été adoptées Conseil de gestion de la composante puis en Commission de la formation et de la vie Universitaire (CFVU). Elles peuvent être consultées via le lien suivant :

<https://www.uca.fr/universite/organisation-et-fonctionnement/actes-administratifs-et-deliberations/deliberations/commission-de-la-formation-et-vie-universitaire/2019/cfvu-du-25-06-2019>

A cet égard, l'attention des étudiantes et étudiants est particulièrement attirée sur le fait que **le redoublement en cas d'échec du Master 1 ou du Master 2 n'est pas de droit**. Il ne peut être autorisé que par le Doyen, sur proposition des membres du jury de délibération après avis du responsable de formation.

### 4. Règles spécifiques à l'École de droit

#### **[Article 1] REGLES SPECIFIQUES AU M2 DROIT NOTARIAL**

En application de l'arrêté du 28 avril 2008 (art. 3), le Master 2 fonctionne sur le principe de l'admissibilité (avec des épreuves écrites et le cas échéant des contrôles continus) et l'admission (avec des épreuves orales et le cas échéant des contrôles continus). L'arrêté du 28 avril 2008 impose que pour présenter les épreuves orales d'admission, la moyenne des notes obtenues par le candidat aux épreuves écrites d'admissibilité doit être égale ou supérieure à 10 sur 20. La réussite à l'admissibilité conditionne par conséquent l'accès aux épreuves d'admission (S4). Un étudiant qui n'a pas obtenu la moyenne (le cas échéant à l'issue des épreuves de seconde chance organisées en janvier) ne pourra pas présenter les

épreuves d'admission (S4). Un étudiant qui a été autorisé à passer les épreuves d'admission (S4) pourra compenser les blocs A (admissibilité) et B (admission). Le bloc B peut en effet compenser le bloc A si et seulement si le bloc A est validé par une moyenne supérieure ou égale à 10/20.

## **[Article 2] SECONDE CHANCE**

L'étudiant qui a validé son année en évaluation initiale ne peut pas passer les examens de seconde chance.

En seconde chance, l'étudiant ne peut pas repasser la ou les matières pour lesquelles il a obtenu la moyenne.

L'étudiant qui n'a pas obtenu la moyenne à une matière peut la repasser sauf si cette matière figure dans une Unité d'Enseignement (UE) validée ou dans un semestre obtenu.

### **Master 1**

Les modalités de seconde chance sont organisées comme suit :

#### 1°) – Epreuves écrites

Les épreuves écrites en première chance donnent toutes lieu en seconde chance à des épreuves écrites d'une durée d'UNE heure, quelle qu'ait été la durée de l'épreuve de première chance.

#### 2°) – Epreuves orales

Les épreuves orales en première chance donnent lieu en seconde chance à une épreuve orale. Les modalités de cet oral (avec ou sans préparation) seront précisées à l'étudiant dans sa convocation.

#### 3°) Contrôle continu / Anglais

Les enseignements qui font l'objet d'un contrôle continu en évaluation initiale donnent lieu en seconde chance à la remise d'un dossier dont le contenu est déterminé par les enseignants concernés. Pour l'anglais, la seconde chance est organisée sous forme d'un oral.

#### 4°) – Rapport de stage / mémoire

En cas de note sanctionnant un rapport de stage ou un mémoire, inférieure à la moyenne, un nouveau rapport de stage ou un nouveau mémoire doit être présenté par l'étudiant, et le cas échéant soutenu, si le régime de contrôle des connaissances et des compétences le prévoit pour le diplôme concerné.

### **Master 2**

Les modalités de seconde chance sont organisées comme suit :

#### 1) Un oral transversal portant sur les matières non validées pour les masters 2 parcours :

- Droit social
- Droit du financement et du patrimoine des entreprises
- Gestion juridique et fiscale de l'entreprise GEFIRE
- Droit civil général
- Culture juridique (privé et public)
- Justice, procès et procédures
- Droit pénal et sciences criminelles
- DASSS - Administration du secteur social
- DASSS - Management et Administration du secteur social
- DASSS - Administration des établissements de santé
- DASSS - Management et Administration des établissements de santé
- Carrières publiques, option Droit public approfondi



- Carrières publiques, option Droit des affaires des collectivités publiques
- Sécurité publique

Les modalités de cet oral (avec ou sans préparation) seront précisées à l'étudiant dans sa convocation.

2) La remise d'un rapport dont le sujet porte sur les matières non validées pour les Masters 2 parcours :

- Conformité et maîtrise des risques juridiques et financiers
- Carrières internationales (pour les 2 options)

3) Stage – Mémoire

En cas de note inférieure à la moyenne sanctionnant un rapport de stage ou un mémoire, un nouveau rapport de stage ou un nouveau mémoire doit être présenté par l'étudiant, et le cas échéant soutenu, si le régime de contrôle des connaissances et des compétences le prévoit pour le diplôme concerné.

4) Spécificité Master 2 Droit notarial

Grand oral d'admission : En cas de note inférieure à la moyenne sanctionnant le Grand oral d'admission, l'étudiant passera en seconde chance un oral portant sur les matières au programme du Grand oral de première chance (S4 - UE1 à UE4 du bloc B), devant un jury composé conformément aux règles de composition du Jury de Grand oral. Les modalités de cet oral (avec ou sans préparation) seront précisées à l'étudiant dans sa convocation.

Soutenance du rapport de stage : En cas de note inférieure à la moyenne sanctionnant la soutenance du rapport de stage, l'étudiant passera en seconde chance une soutenance de rapport de stage dans les mêmes conditions qu'en session 1 et intégrant les remarques formulées par le jury lors de la session 1.

#### **[Article 3] CONDITIONS D'ACCÈS À LA SALLE D'EXAMEN APRES LE DEBUT DE L'ÉPREUVE**

Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h.

Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante.

- 30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures
- 1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus

#### **[Article 4] CONTRÔLE DE L'ASSIDUITÉ AUX ENSEIGNEMENTS DE CONTRÔLE CONTINU**

Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement.

Au-delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées.

Pour les étudiantes ou étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.

#### **[Article 5] NOMBRE D'ABSENCES TOLÉRÉES EN ÉPREUVE DE CONTRÔLE CONTINU**

En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant.

En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.

#### **[Article 6] CONSULTATION DES COPIES**

La consultation de copie est organisée par le service de la scolarité. Celle-ci ne peut se faire qu'en présence d'un enseignant.

#### **[Article 7] REDOUBLEMENT**

Le redoublement en Master 1 et 2 n'est pas de droit. Une autorisation de redoubler peut être à titre exceptionnel délivrée par le Jury de délibération au vu notamment des éléments qui auront été portés à sa connaissance préalablement par l'étudiant (santé, empêchement etc. ) et de son dossier de scolarité. En cas d'autorisation de redoublement, un contrat pédagogique sera établi entre l'étudiant autorisé à redoubler et la Direction des Etudes de l'Ecole de droit.

Un contrat pédagogique sera établi afin de porter à la connaissance de l'étudiant les UE et les ECTS correspondants définitivement capitalisés. En de redoublement, seul le report d'UE est pris en compte.

Une UE validée est définitivement conservée. Une UE non validée doit être repassée en entier.

## 5. Maquettes des formations

### Master Droit notarial - 1ère année

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>204h</b>			<b>30</b>
<b>UE 1A - Droit civil 1</b>	<b>68h</b>			<b>12</b>
Droit des régimes matrimoniaux	24h	E3H	60	
Droit des régimes matrimoniaux - TD	20h	CC	20	
Droit des obligations approfondi	24h	Oral	40	
<b>UE 1B - Environnement international</b>	<b>48h</b>			<b>6</b>
Droit international privé	24h	E1H	30	
Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE	24h	E1H	30	
<b>UE 1C - Fiscalité et comptabilité</b>	<b>56h</b>			<b>6</b>
Fiscalité des personnes et de l'entreprise	24h	E3H	20	
Comptabilité de l'entreprise	16h	E3H	20	
Exercices de comptabilité et de fiscalité des affaires - TD	16h	CC	20	
<b>UE 1D - Droit civil spécial</b>	<b>32h</b>			<b>6</b>
Droit de la construction	16h	E3H	40	
Droit de la construction - TD	16h	CC	20	
Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>175h</b>			<b>30</b>
<b>UE 2A - Droit civil 2</b>	<b>72h</b>			<b>12</b>
Droit des successions	24h	E3H*	90	
Droit des libéralités	24h			
Droit des successions et des libéralités - TD	24h	CC	30	
Initiation à la recherche		NE		
<b>UE 2B - Droit rural et environnement</b>	<b>48h</b>			<b>9</b>
Droit rural	24h	E1H	50	
Droit de l'environnement	24h	E1H	40	
<b>UE 2C - Droit des affaires</b>	<b>40h</b>			<b>6</b>
Droit des entreprises en difficulté	24h	E3H	40	
Droit des entreprises en difficulté - TD	16h	CC	20	
<b>UE 2D - Compléments de formation</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais	15h	CC	30	

\* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

Semestre 3 / Admissibilité	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>223h</b>			<b>30</b>
<b>UE 3A - Droit notarial des personnes et de la famille</b> Droit extrapatrimonial de la famille et des personnes appliqué au notariat Droit approfondi des régimes matrimoniaux Techniques liquidatives des régimes matrimoniaux et des successions	<b>64h</b> 24h 16h 24h	E3H*	90	<b>9</b>
<b>UE 3B - Droit notarial des contrats et des biens</b> Droit approfondi des biens Droit approfondi des contrats appliqué au notariat	<b>48h</b> 24h 24h	E3H*	60	<b>6</b>
<b>UE 3C - Droit notarial commercial et des sociétés</b> Droit approfondi des sociétés appliqué au notariat Droit des opérations sur les fonds Droit des baux commerciaux et professionnels	<b>48h</b> 16h 16h 16h	E1H E1H*	30 30	<b>6</b>
<b>UE 3D - Droit international privé notarial</b> Droit international matrimonial et de la filiation Droit international des successions	<b>32h</b> 16h 16h	CC*	30	<b>3</b>
<b>UE 3E - Compléments de formation</b> Techniques de communication écrite et orale	<b>16h</b> 16h	CC	30	<b>3</b>
<b>UE 3F - Anglais</b> Anglais	<b>15h</b> 15h	CC	30	<b>3</b>
Semestre 4 / Admission	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>180h</b>			<b>30</b>
<b>UE 4A - Droit notarial immobilier</b> Droit et pratique de l'urbanisme Droit de la copropriété Droit rural approfondi	<b>48h</b> 16h 16h 16h	Grand oral*	150	<b>6</b>
<b>UE 4B - Fiscalité notariale</b> Fiscalité des personnes (IR incluant plus-value immobilière, IFI) Fiscalité de la transmission du patrimoine à titre gratuit (Succession, libéralité)	<b>32h</b> 16h 16h			<b>3</b>
<b>UE 4C - Droit notarial des sûretés</b> Droit approfondi des sûretés appliqué au notariat	<b>16h</b> 16h			<b>3</b>
<b>UE 4D - Déontologie professionnelle</b> Déontologie professionnelle	<b>16h</b> 16h			<b>3</b>
<b>UE 4E - Approche pratique***</b> Droit et pratique de l'urbanisme - approche pratique Droit de la copropriété - approche pratique	<b>32h</b> 16h 16h	CC CC	15 15	<b>3</b>
<b>UE 4F - Droit notarial professionnel</b> Compétences numériques appliquées aux métiers du notariat - TD	<b>16h</b> 16h	CC	30	<b>3</b>
<b>UE 4G - Compléments de formation</b> Stage professionnel et rapport de stage + soutenance Méthodologie	<b>20h</b> 20h	A	90	<b>9</b>

\* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

\*\* Régime imposé par l'Arrêté sur les études notariales du 28 avril 2008

\*\*\*Les connaissances acquises dans l'UE 4E sont également susceptibles d'être évaluées lors du grand oral

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>196h</b>			<b>30</b>
<b>UE 1A - Droit social 1</b>	<b>96h</b>			<b>12</b>
Droit approfondi du travail	32h	E3H	40	
Droit approfondi du travail - TD	16h	CC	20	
Droit de la sécurité sociale	32h	E3H	40	
Droit de la sécurité sociale - TD	16h	CC	20	
<b>UE 1B - Fiscalité et comptabilité</b>	<b>40h</b>			<b>6</b>
Fiscalité des personnes et de l'entreprise	24h	E3H	30	
Comptabilité de l'entreprise	16h	E3H	30	
<b>UE 1C - Environnement international et européen</b>	<b>48h</b>			<b>9</b>
Droit social international et européen	24h	E1H	45	
Droit international privé	24h	E1H	45	
<b>UE 1D - Compléments de formation</b>	<b>12h</b>			<b>3</b>
Initiation à la recherche		NE		
Veille juridique	12h	A	30	
Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>179h</b>			<b>30</b>
<b>UE 2A - Droit social 2</b>	<b>40h</b>			<b>6</b>
Droit de la protection sociale complémentaire	24h	E1H	30	
Contentieux du droit du travail	16h	E1H	30	
<b>UE 2B - Restructuration d'entreprise</b>	<b>48h</b>			<b>6</b>
Droit des entreprises en difficulté	24h	E1H	30	
Aspects sociaux des restructurations	24h	E1H	30	
<b>UE 2C - Aspect de droit public</b>	<b>32h</b>			<b>6</b>
Administration du travail et de l'emploi	16h	E1H	30	
Droit des relations de travail dans le secteur public	16h	E1H	30	
<b>UE 2D - Environnement historique et pénal</b>	<b>32h</b>			<b>6</b>
Histoire du droit social	16h	E1H	30	
Droit pénal du travail	16h	E1H	30	
<b>UE 2E - Compléments de formation</b>	<b>12h</b>			<b>3</b>
Veille juridique	12h	A	30	
<b>UE 2F - Anglais</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais	15h	CC	30	

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>204h</b>			<b>30</b>
<b>UE 3A - Méthodologie et actualités</b>	<b>48h</b>			<b>9</b>
Atelier d'écriture appliqué au droit social	18h	CC	30	
Actualités en droit social	12h	CC	30	
Exercices pratiques en droit social	18h	CC	30	
<b>UE 3B - Aspects fondamentaux</b>	<b>72h</b>			<b>9</b>
Grandes notions du droit privé	32h	E3H	30	
Droit de la preuve	24h	E1H	30	
Atelier d'écriture et de recherches juridiques	16h	CC	30	
<b>UE 3C - Relations individuelles de travail 1</b>	<b>42h</b>	E3H	60	<b>6</b>
<b>UE 3D - Relations collectives de travail 1</b>	<b>42h</b>	E3H	60	<b>6</b>
Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>171h</b>			<b>30</b>
<b>UE 4A - Relations individuelles de travail 2</b>	<b>48h</b>	Oral	60	<b>6</b>
<b>UE 4B - Relations collectives de travail 2</b>	<b>48h</b>	Oral	60	<b>6</b>
<b>UE 4C - Gestion des ressources humaines et protection sociale</b>	<b>54h</b>	E3H*	60	<b>6</b>
Gestion des ressources humaines	24h			
Droit de la sécurité sociale	24h			
Droit de la protection sociale	6h			
<b>UE 4D - Recherche et pratique professionnelle</b>	<b>6h</b>			<b>9</b>
Stages professionnels		A	40	
Stage de recherche (mémoire)		A	40	
Convention avec la chambre sociale de la Cour d'appel de Riom	6h	A	10	
<b>UE 4E - Anglais</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais	15h	CC	30	

\* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>216h</b>			<b>30</b>
<b>UE 1A - Fondamentaux du droit des affaires 1</b>	<b>64h</b>			<b>9</b>
Instruments de paiement et de crédit	24h	E3H	30	
Droit approfondi des sociétés et des groupements 1	24h	E1H	30	
Instruments de paiement et de crédit - TD	16h	CC	30	
Initiation à la recherche		NE		
<b>UE 1B - Fiscalité et comptabilité</b>	<b>56h</b>			<b>9</b>
Fiscalité des personnes et de l'entreprise	24h	E3H	30	
Comptabilité de l'entreprise	16h	E3H	30	
Exercices de comptabilité et de fiscalité des affaires	16h	CC	30	
<b>UE 1C - Environnement international des relations d'affaires</b>	<b>48h</b>			<b>6</b>
Droit international privé	24h	E1H	30	
Droit du commerce international	24h	E1H	30	
<b>UE 1D - Environnement civil des relations d'affaires 1</b>	<b>48h</b>			<b>6</b>
Droit des régimes matrimoniaux	24h	E1H	30	
Procédures d'exécution en matière civile et commerciale	24h	E1H	30	
Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>216h</b>			<b>30</b>
<b>UE 2A - Fondamentaux du droit des affaires 2</b>	<b>80h</b>			<b>12</b>
Droit de la concurrence	24h	E3H	30	
Droit des entreprises en difficulté	24h	E3H	30	
Droit de la concurrence - TD	16h	CC	30	
Droit des entreprises en difficulté - TD	16h	CC	30	
<b>UE 2B - Environnement contentieux des relations d'affaires</b>	<b>48h</b>			<b>6</b>
Modes alternatifs de règlement des différends	24h	E1H	30	
Droit pénal des affaires	24h	E1H	30	
<b>UE 2C - Environnement civil des relations d'affaires 2</b>	<b>64h</b>			<b>9</b>
Droit approfondi des biens et techniques d'organisation du patrimoine	16h	CC	30	
Droit des successions	24h	E1H	30	
Droit des libéralités	24h	E1H	30	
<b>UE 2D - Anglais 1</b>	<b>24h</b>			<b>3</b>
<i>Business Law</i> et anglais des affaires	24h	CC	30	



Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>164h</b>			<b>30</b>
<b>UE 3A - Financement des entreprises 1</b>	<b>56h</b>			<b>12</b>
Droit approfondi des sûretés et des garanties de paiement 1	16h	CC	60	
Droit du financement et de l'investissement	24h	CC	30	
Institutions bancaires et financières	16h	CC	30	
<b>UE 3B - Patrimoine des entreprises 1</b>	<b>72h</b>	EL 24H*	120	<b>12</b>
Droit approfondi des sociétés et des groupements 2	24h			
Droit des opérations sur les fonds	16h			
Droit des baux commerciaux et professionnels	16h			
Droit et pratique des contrats de distribution	16h			
<b>UE 3C - Anglais 2</b>	<b>20h</b>			<b>3</b>
Business Law et anglais des affaires	20h	CC	30	
<b>UE 3D - Atelier d'écriture</b>	<b>16h</b>			<b>3</b>
Ateliers de professionnalisation (Rédaction de contrats)	16h	CC	30	
Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>164h</b>			<b>30</b>
<b>UE 4A - Financement des entreprises 2</b>	<b>64h</b>			<b>12</b>
Droit approfondi des sûretés et des garanties de paiement 2	16h	CC	60	
Droit approfondi des entreprises en difficulté 1	16h	CC	15	
Droit approfondi des entreprises en difficulté 2	16h	CC	15	
Personnes, famille et pratiques bancaires	16h	CC	30	
<b>UE 4B - Patrimoine des entreprises 2</b>	<b>72h</b>			<b>9</b>
Droit de la gestion patrimoniale	24h	CC	30	
Culture et analyse financière	24h	CC	30	
Fiscalité bancaire, financière et patrimoniale	24h	CC	30	
<b>UE 4C - Recherche et pratique professionnelle</b>	<b>28h</b>			<b>9</b>
Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		A	80	
Organisation d'un colloque ou participation à un concours	8h	A	10	
Méthodologie du rapport et du mémoire	20h	NE		

\* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>216h</b>			<b>30</b>
<b>UE 1A - Organisation de l'entreprise 1</b>	<b>64h</b>			<b>12</b>
Droit approfondi des sociétés et des groupements 1	24h	E3H	40	
Droit approfondi des sociétés et des groupements - TD	16h	CC	40	
<i>Matière au choix (1 parmi 2)</i>				
Droit des régimes matrimoniaux	24h	E1H	40	
Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE	24h	E1H	40	
Initiation à la recherche		NE		
<b>UE 1B - Fiscalité, finances et comptabilité de l'entreprise 1</b>	<b>56h</b>			<b>12</b>
Fiscalité des personnes et de l'entreprise	24h	E3H	40	
Comptabilité de l'entreprise	16h	E3H	40	
Exercices de comptabilité et de fiscalité des affaires	16h	CC	40	
<b>UE 1C - Vie de l'entreprise 1</b>	<b>96h</b>			<b>6</b>
Instruments de paiement et de crédit	24h	E1H	15	
Droit international privé	24h	E1H	15	
Droit du commerce international	24h	E1H	15	
Procédures d'exécution en matière civile et commerciale	24h	E1H	15	
Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>200h</b>			<b>30</b>
<b>UE 2A - Organisation de l'entreprise 2</b>	<b>88h</b>			<b>15</b>
Droit des entreprises en difficulté	24h	E3H	40	
Droit des entreprises en difficulté - TD	16h	CC	40	
Aspects sociaux des restructurations	24h	E1H	40	
Droit pénal des affaires	24h	E1H	30	
<b>UE 2B - Vie de l'entreprise 2</b>	<b>88h</b>			<b>12</b>
Droit de la concurrence	24h	E3H	30	
Droit de la concurrence - TD	16h	CC	30	
Modes alternatifs de règlement des différends	24h	E1H	30	
Droit de la propriété industrielle	24h	E1H	30	
<b>UE 2C - Anglais 1</b>	<b>24h</b>			<b>3</b>
<i>Business Law</i> et anglais des affaires	24h	CC	30	

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>204h</b>			<b>30</b>
<b>UE 3A - Organisation et vie de l'entreprise 1</b>	<b>88h</b>	EL 24H*	120	<b>12</b>
Droit approfondi des sociétés et des groupements 2	24h			
Droit des opérations sur les fonds	16h			
Droit des baux commerciaux et professionnels	16h			
Droit et pratique des contrats de distribution	16h			
Droit et pratique des contrats de la propriété industrielle	16h			
<b>UE 3B - Fiscalité, finances et comptabilité de l'entreprise 2</b>	<b>64h</b>	E6H*	90	<b>9</b>
Comptabilité commerciale approfondie	16h			
Droit fiscal approfondi de l'entreprise I (IS)	16h			
Droit fiscal approfondi de l'entreprise II (TVA)	16h			
Droit fiscal approfondi de l'entreprise III (Fiscalité spéciale)	16h			
<b>UE 3C - Compléments de formation 2</b>	<b>32h</b>			<b>6</b>
Déontologie des acteurs du droit des affaires	16h	CC	30	
Ateliers de professionnalisation (Rédaction de contrats)	16h	CC	30	
<b>UE 3D - Anglais 2</b>	<b>20h</b>			<b>3</b>
Business Law et anglais des affaires	20h	CC	30	
Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>164h</b>			<b>30</b>
<b>UE 4A - Organisation et vie de l'entreprise 2</b>	<b>48h</b>			<b>6</b>
La place du salarié dans l'entreprise	16h	CC	20	
Protection sociale et prévoyance des dirigeants sociaux	16h	CC	20	
Optimisation juridique et fiscale de l'entreprise	16h	CC	20	
<b>UE 4B - Fiscalité, finances et comptabilité de l'entreprise 3</b>	<b>80h</b>			<b>12</b>
Comptabilité consolidée	16h	CC	20	
Analyse financière de l'entreprise	16h	CC	30	
Droit fiscal approfondi de l'entreprise I	16h	CC	20	
Droit fiscal approfondi de l'entreprise II	16h	CC	20	
Contrôle et contentieux fiscal	16h	CC	30	
<b>UE 4C - Compléments de formation 3</b>	<b>16h</b>			<b>3</b>
Ateliers de professionnalisation (veille juridique)	16h	CC	15	
Vie universitaire : colloque, clinique juridique...		A	15	
<b>UE 4D - Stage</b>	<b>20h</b>			<b>9</b>
Méthodologie de la recherche documentaire, accompagnement rédactionnel des travaux d'analyse et préparation aux présentations de rapports d'activités et de mémoires.	20h	CC	10	
Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		A	80	

\* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

**Master Conformité et maîtrise des risques juridiques et financiers - 1ère année**

<b>Semestre 1</b>	<b>Volumes horaires</b>	<b>Régime d'examen</b>	<b>Barème</b>	<b>ECTS</b>
	<b>188h</b>			<b>30</b>
<b>UE 1A - Droit des affaires et conformité 1</b>	<b>88h</b>			<b>15</b>
Droit approfondi des sociétés et des groupements	24h	E3H	40	
Droit approfondi des sociétés et des groupements - TD	16h	CC	30	
Conformité et risques	24h	E2H	40	
Instruments de paiement et de crédit	24h	E1H	40	
<b>UE 1B - Fiscalité et comptabilité</b>	<b>56h</b>			<b>9</b>
Fiscalité des personnes et de l'entreprise	24h	E3H	30	
Comptabilité de l'entreprise	16h	E3H	30	
Exercices de comptabilité et de fiscalité des affaires	16h	CC	30	
<b>UE 1C - Droit international et éthique des affaires</b>	<b>44h</b>			<b>6</b>
Droit international privé	24h	E1H	30	
Déontologie professionnelle et éthique	20h	CC	30	
<b>Semestre 2</b>	<b>Volumes horaires</b>	<b>Régime d'examen</b>	<b>Barème</b>	<b>ECTS</b>
	<b>196h</b>			<b>30</b>
<b>UE 2A - Droit des affaires et conformité 2</b>	<b>84h</b>			<b>15</b>
Droit de la concurrence	24h	E3H	40	
Droit de la concurrence - TD	16h	CC	30	
Droit de la propriété industrielle	24h	E1H	40	
Economie bancaire et de l'assurance	20h	CC	40	
Initiation à la recherche		NE		
<b>UE 2B - Entreprises et procédures</b>	<b>88h</b>			<b>12</b>
Droit des entreprises en difficulté	24h	E3H	30	
Droit des entreprises en difficulté - TD	16h	CC	30	
Droit pénal des affaires	24h	E1H	30	
Modes alternatifs de règlement des différends	24h	E1H	30	
<b>UE 2C - Anglais</b>	<b>24h</b>			<b>3</b>
<i>Business Law</i> et anglais des affaires	24h	CC	30	

<b>Semestre 3</b>		<b>Volumes horaires</b>	<b>Régime d'examen</b>	<b>Barème</b>	<b>ECTS</b>
		<b>161h</b>			<b>30</b>
<b>UE 3A - Fondamentaux juridiques et réglementaires</b>		<b>63h</b>			<b>12</b>
Droit des marchés financiers		21h	CC	40	
Fondements de la réglementation bancaire et de l'assurance		21h	CC	40	
Défaillances bancaires et financières		21h	CC	40	
<b>UE 3B - Fondamentaux économiques et financiers</b>		<b>63h</b>			<b>12</b>
Principes de la gestion des risques		21h	CC	40	
Théories économiques des crimes financiers		21h	CC	40	
Techniques avancées de détection des fraudes		21h	CC	40	
<b>UE 3C - Approches transversales</b>		<b>35h</b>			<b>6</b>
Responsabilité sociale de l'entreprise		21h	CC	30	
Business and compliance		14h	CC	30	
<b>Semestre 4</b>		<b>Volumes horaires</b>	<b>Régime d'examen</b>	<b>Barème</b>	<b>ECTS</b>
		<b>251h</b>			<b>30</b>
<b>UE 4A - Environnement économique juridique et financier</b>		<b>63h</b>			<b>3</b>
Introduction à la conformité, au contrôle interne et au risque de fraude		28h			
Le cadre législatif et réglementaire de la conformité		21h			
Les réformes Bâle 2, Bâle 3 : contexte, contenu et conséquences		7h	CC*	30	
Certification AMF		7h			
<b>UE 4B - Conformité et contrôle interne</b>		<b>49h</b>			<b>6</b>
La fonction conformité dans la banque		21h	E3H	30	
Reporting en matière de conformité		28h	E3H	30	
<b>UE 4C - Gestion des risques</b>		<b>133h</b>			<b>9</b>
Expertise dans la prévention du risque de non-conformité		70h	E3H	50	
Surveillance des risques de non-conformité		63h	E3H	40	
<b>UE 4D - Méthodologie</b>		<b>6h</b>			<b>3</b>
Méthodologie du mémoire universitaire		6h	A	30	
<b>UE 4E - Insertion professionnelle</b>					<b>9</b>
Apprentissage ou Contrat de professionnalisation ou Stage professionnel			A	90	

\* Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>172h</b>			<b>30</b>
<b>UE 1A - Droit civil 1</b>	<b>44h</b>			<b>6</b>
Droit des régimes matrimoniaux	24h	E3H	40	
Droit des régimes matrimoniaux - TD	20h	CC	20	
<b>UE 1B - Environnement international</b>	<b>64h</b>			<b>12</b>
Droit international privé	24h	E3H	50	
Droit international privé - TD	16h	CC	30	
Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE	24h	E1H	40	
<b>UE 1C - Fiscalité et comptabilité</b>	<b>40h</b>			<b>6</b>
Fiscalité des personnes et de l'entreprise	24h	E3H	30	
Comptabilité de l'entreprise	16h	E3H	30	
<b>UE 1D - Droit civil appliqué</b>	<b>24h</b>			<b>6</b>
Droit de la construction	16h	E1H	40	
Projet tutoré / initiation à la recherche	8h	A	20	
Orientation professionnelle		NE		
Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>199h</b>			<b>30</b>
<b>UE 2A - Droit civil 2</b>	<b>72h</b>			<b>12</b>
Droit des successions	24h	E3H*	80	
Droit des libéralités	24h			
Droit des successions et des libéralités - TD	24h	CC	40	
<b>UE 2B - Affaires</b>	<b>64h</b>			<b>9</b>
Droit des entreprises en difficulté	24h	E3H	30	
Droit des entreprises en difficulté - TD	16h	CC	30	
<i>Matière au choix (1 parmi 3)</i>				
Modes alternatifs de règlement des différends	24h	E1H	30	
Droit de la propriété industrielle	24h	E1H	30	
Droit de la concurrence	24h	E1H	30	
<b>UE 2C - Droit et environnement</b>	<b>48h</b>			<b>6</b>
Droit rural	24h	E1H	30	
Droit de l'environnement	24h	E1H	30	
<b>UE 2D - Anglais</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais	15h	CC	30	

\* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

**Master Droit civil général - 2ème année**

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>185h-191h</b>			<b>30</b>
<b>UE 3A - Droit de la famille et des biens</b>	<b>48h</b>			<b>6</b>
Droit approfondi des biens	24h	E3H	30	
Droit approfondi patrimonial de la famille	24h	CC	30	
<b>UE 3B - Approche fondamentale</b>	<b>72h</b>			<b>12</b>
Grandes notions du droit privé	32h	E3H	40	
Libertés fondamentales, aspects de droit civil	24h	E1H	40	
Atelier d'écriture et de recherches juridiques	16h	CC	40	
<b>UE 3C - Spécialisation et orientation professionnelle</b>	<b>50h-56h</b>			<b>9</b>
Droit de la preuve	24h	E1H	45	
<i>Option au choix (1 parmi 4)</i>				
<b>Option 1 : Orientation barreau</b>	<b>32h</b>			
Droit commun du procès	32h	E1H	45	
<b>Option 2 : Orientation huissier</b>	<b>32h</b>			
Voies d'exécution	32h	CC	45	
<b>Option 3 : Orientation notariale</b>	<b>32h</b>			
Droit approfondi des régimes matrimoniaux	16h	E3H	25	
Droit des baux commerciaux et professionnels	16h	E1H	20	
<b>Option 4 : Orientation recherche</b>	<b>26h</b>			
Théorie du droit	26h	E3H	45	
<b>UE 3D - Anglais</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais	15h	CC	30	
Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>149h</b>			<b>30</b>
<b>UE 4A - Contrats et obligations</b>	<b>48h</b>			<b>9</b>
Droit approfondi des obligations	24h	E1H	45	
Atelier de technique contractuelle	24h	CC	45	
<b>UE 4B - Droit civil appliqué</b>	<b>48h</b>			<b>6</b>
Contentieux droit des assurances / Consommation	24h	CC	30	
Contentieux droit immobilier et de la construction	24h	CC	30	
<b>UE 4C - Droit civil spécial</b>	<b>48h</b>			<b>6</b>
Droit approfondi des personnes et de la famille	24h	CC	30	
Droit approfondi des contrats spéciaux	24h	E1H	30	
<b>UE 4D - Recherche et pratique professionnelle</b>	<b>5h</b>			<b>9</b>
Organisation d'un colloque	5h	A	10	
Stage professionnel ou de recherche		A	80	



**Master Culture juridique privé - 1ère année**

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>180h</b>			<b>30</b>
<b>UE 1A - Droit civil 1</b>	<b>76h</b>			<b>12</b>
Droit des régimes matrimoniaux	24h	E3H	40	
Droit des régimes matrimoniaux - TD	20h	CC	20	
Droit de la construction	16h	E3H	40	
Droit de la construction - TD	16h	CC	20	
<b>UE 1B - Environnement international</b>	<b>48h</b>			<b>6</b>
Droit international privé	24h	E1H	30	
Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE	24h	E1H	30	
<b>UE 1C - Affaires et procédures 1</b>	<b>24h</b>			<b>3</b>
Procédures d'exécution en matière civile et commerciale	24h	E1H	30	
<b>UE 1D - Culture juridique 1</b>	<b>32h</b>			<b>9</b>
Histoire de la pensée juridique	32h	E3H	90	
Initiation à la recherche		NE		
Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>239h</b>			<b>30</b>
<b>UE 2A - Droit civil 2</b>	<b>72h</b>			<b>6</b>
Droit des successions	24h	E3H*	40	
Droit des libéralités	24h			
Droit des successions et des libéralités - TD	24h	CC	20	
<b>UE 2B - Affaires et procédures 2</b>	<b>72h</b>			<b>6</b>
Droit de la propriété industrielle	24h	E1H	20	
Modes alternatifs de règlement des différends	24h	E1H	20	
Droit des entreprises en difficulté	24h	E1H	20	
<b>UE 2C - Culture juridique 2</b>	<b>80h</b>			<b>15</b>
Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques	24h	E3H	40	
Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques - TD	12h	CC	30	
Histoire du droit international privé	16h	E1H	30	
Histoire du droit international public	16h	Oral	30	
Initiation à l'épistémologie du droit	12h	CC	20	
<b>UE 2D - Orientation et pratique professionnelle</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais	15h	CC	30	

\* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

**Master Culture juridique privé - 2ème année**

<b>Semestre 3</b>		<b>Volumes horaires</b>	<b>Régime d'examen</b>	<b>Barème</b>	<b>ECTS</b>
		<b>219h</b>			<b>30</b>
<b>UE 3A - Pensée juridique</b>		<b>52h</b>			<b>6</b>
Théorie du droit		26h	E3H	30	
Philosophie du droit		26h	E3H	30	
<b>UE 3B - Droit public fondamental</b>		<b>64h</b>			<b>9</b>
Grandes notions du droit public		32h	Oral	50	
Histoire de la justice		32h	CC	40	
<b>UE 3C - Droit privé fondamental</b>		<b>72h</b>			<b>9</b>
Grandes notions du droit privé		32h	E3H	40	
Grandes notions du droit pénal		24h	CC	30	
Droit pénal comparé		16h	CC	20	
<b>UE 3D - Anglais</b>		<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais		15h	CC	30	
<b>UE 3E - Recherche</b>		<b>16h</b>			<b>3</b>
Atelier d'écriture et de recherches juridiques		16h	CC	30	
<b>Semestre 4</b>		<b>Volumes horaires</b>	<b>Régime d'examen</b>	<b>Barème</b>	<b>ECTS</b>
		<b>116h</b>			<b>30</b>
<b>UE 4A - L'Etat et son environnement international</b>		<b>56h</b>			<b>6</b>
Fondements romains des droits européens		24h	CC	30	
Processus historique de construction de l'Etat		32h	CC	30	
<b>UE 4B - Droit comparé</b>		<b>60h</b>			<b>9</b>
Droit privé comparé		24h	E1H	30	
Droit public comparé		24h	CC	30	
Législations et politiques étrangères		12h	A	30	
<b>UE 4C - Recherche et pratique professionnelle</b>					<b>15</b>
Stage de recherche (mémoire)			A	150	
Organisation d'un colloque ou participation à un concours			NE		

**Master Justice, procès et procédures - 1ère année**

<b>Semestre 1</b>		<b>Volumes horaires</b>	<b>Régime d'examen</b>	<b>Barème</b>	<b>ECTS</b>
		<b>180h</b>			<b>30</b>
<b>UE 1A - Droit privé et procédure 1</b>		<b>68h</b>			<b>12</b>
Droit des régimes matrimoniaux		24h	E3H	50	
Droit des régimes matrimoniaux - TD		20h	CC	30	
Procédures d'exécution en matière civile et commerciale		24h	E1H	40	
<b>UE 1B - Droit international et européen</b>		<b>48h</b>			<b>6</b>
Droit international privé		24h	E3H	30	
Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE		24h	E1H	30	
<b>UE 1C - Droit pénal et sciences criminelles 1</b>		<b>64h</b>			<b>12</b>
Criminologie		24h	E3H	50	
Droit pénal spécial		24h	E3H	30	
Droit pénal spécial - TD		16h	CC	40	
<b>Semestre 2</b>		<b>Volumes horaires</b>	<b>Régime d'examen</b>	<b>Barème</b>	<b>ECTS</b>
		<b>187h-191h</b>			<b>30</b>
<b>UE 2A - Droit privé et procédure 2</b>		<b>96h</b>			<b>15</b>
Droit des successions		24h	} E3H*	80	
Droit des libéralités		24h			
Droit des successions et des libéralités - TD		24h	CC	30	
Modes alternatifs de règlement des différends		24h	E1H	40	
Initiation à la recherche			NE		
<b>UE 2B - Libertés et droits fondamentaux 1</b>		<b>40h</b>			<b>6</b>
Droit international humanitaire		16h	E1H	30	
Droit de la Convention européenne des droits de l'homme		24h	E1H	30	
<b>UE 2C - Option Droit des affaires 1 ou culture générale 1</b>		<b>36h-40h</b>			<b>6</b>
<i>Option au choix (1 parmi 2)</i>					
<b>Option 1 : Droit des affaires 1</b>		<b>40h</b>			
Droit des entreprises en difficulté		24h	E3H	30	
Droit des entreprises en difficulté - TD		16h	CC	30	
<b>Option 2 : Culture générale 1</b>		<b>36h</b>			
Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques		24h	E3H	30	
Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques - TD		12h	CC	30	
<b>UE 2D - Anglais</b>		<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais		15h	CC	30	

\* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

**Master Justice, procès et procédures - 2ème année**

<b>Semestre 3</b>		<b>Volumes horaires</b>	<b>Régime d'examen</b>	<b>Barème</b>	<b>ECTS</b>
		<b>207h-217h</b>			<b>30</b>
<b>UE 3A - Culture juridique et générale</b>		<b>32h</b>			<b>3</b>
Histoire de la justice		32h	CC	30	
<b>UE 3B - Contentieux et procédures</b>		<b>56h</b>			<b>6</b>
Droit commun du procès		32h	E3H	30	
Droit de la preuve		24h	E1H	30	
<b>UE 3C - Libertés et droits fondamentaux 2</b>		<b>72h</b>	Grand oral*	120	<b>12</b>
Libertés fondamentales, aspects de droit civil		24h			
Libertés fondamentales, aspects de droit pénal		24h			
Libertés fondamentales, aspects de droit public		24h			
<b>UE 3D - Option Droit des affaires 2 ou culture générale 2</b>		<b>16h-26h</b>			<b>3</b>
<i>Option au choix (1 parmi 2)</i>					
<b>Option 1 : Droit des affaires 2</b>		<b>16h</b>			
Déontologie des acteurs du droit des affaires		16h	CC	30	
<b>Option 2 : Culture générale 2</b>		<b>26h</b>			
Théorie du droit		26h	E3H	30	
<b>UE 3E - Compléments de formation</b>		<b>16h</b>			<b>3</b>
Techniques oratoires		16h	A	30	
<b>UE 3F - Anglais</b>		<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais		15h	CC	30	
<b>Semestre 4</b>		<b>Volumes horaires</b>	<b>Régime d'examen</b>	<b>Barème</b>	<b>ECTS</b>
		<b>168h</b>			<b>30</b>
<b>UE 4A - Droit pénal et sciences criminelles 2</b>		<b>64h</b>			<b>6</b>
Droit pénal des mineurs		16h	E1H	20	
Droit pénal international		24h	E1H	20	
Criminologie approfondie		24h	CC	20	
<b>UE 4B - Monde contemporain</b>		<b>40h</b>			<b>6</b>
Droit du numérique et des pratiques numériques		16h	CC	30	
Grands problèmes contemporains		24h	CC	30	
<b>UE 4C - Droit privé et procédure 3</b>		<b>64h</b>			<b>6</b>
Etude de dossiers contentieux		16h	CC	20	
Droit approfondi de la responsabilité		24h	E1H	20	
Droit approfondi des personnes et de la famille		24h	CC	20	
<b>UE 4D - Recherche et pratique professionnelle</b>					<b>12</b>
Stage professionnel et rapport ou Stage de recherche (mémoire)			A	120	
Concours d'éloquence judiciaire			NE		

\* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

**Master Droit pénal et sciences criminelles - 1ère année**

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>144h-146h</b>			<b>30</b>
<b>UE 1A - Unité fondamentale 1</b>	<b>72h</b>			<b>15</b>
Droit pénal spécial	24h	E3H*	80	
Droit pénal spécial approfondi	8h			
Droit pénal spécial - TD	16h	CC	30	
Droit de la preuve	24h	E1H	40	
<b>UE 1B - Unité complémentaire 1</b>	<b>48h</b>			<b>9</b>
Droit international privé	24h	E1H	30	
Droit des obligations approfondi	24h	Oral	60	
Initiation à la recherche		NE		
<b>UE 1C - Unité optionnelle 1</b>	<b>24h-26h</b>			<b>6</b>
<i>Matière au choix (1 parmi 2)</i>				
Philosophie du droit	26h	E3H	60	
Criminologie	24h	E3H	60	
Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>135h</b>			<b>30</b>
<b>UE 2A - Unité fondamentale 2</b>	<b>56h</b>			<b>18</b>
Droit pénal des affaires	24h	E1H	80	
Procédure pénale - TD	16h	CC	60	
Droit pénal européen	16h	Oral	40	
<b>UE 2B - Unité complémentaire 2</b>	<b>40h</b>			<b>6</b>
Modes alternatifs de règlement des différends	24h	E1H	30	
Droit pénal du travail	16h	E1H	30	
<b>UE 2C - Unité optionnelle 2</b>	<b>24h</b>			<b>3</b>
<i>Matière au choix (1 parmi 3)</i>				
Droit des entreprises en difficulté	24h	E1H	30	
Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques	24h	Oral	30	
Droit de la Convention européenne des droits de l'homme	24h	Oral	30	
<b>UE 2D - Anglais</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais	15h	CC	30	

\* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

**Master Droit pénal et sciences criminelles - 2ème année**

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>160h-176h</b>			<b>30</b>
<b>UE 3A - Unité fondamentale 1</b>	<b>72h</b>			<b>15</b>
Droit pénal fondamental 1	32h	E3H	80	
Droit pénal constitutionnel	16h	Oral ou E1H	40	
Libertés fondamentales, aspects de droit pénal	24h	E1H	30	
<b>UE 3B - Unité complémentaire 1</b>	<b>40h</b>			<b>6</b>
Délinquance économique et financière	16h	E1H	20	
Grandes notions du droit pénal	24h	CC	40	
<b>UE 3C - Unité optionnelle 1</b>	<b>32h-48h</b>			<b>6</b>
<i>Matières au choix (2 parmi 3)</i>				
Droit pénal de l'environnement	16h	A	30	
Histoire de la justice	32h	CC	30	
Droit pénal comparé	16h	CC	30	
<b>UE 3D - Unité recherche 1</b>	<b>16h</b>			<b>3</b>
Organisation d'un colloque		NE		
Séminaire d'études et de recherche	16h	A	30	
Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>167h-175h</b>			<b>30</b>
<b>UE 4A - Unité fondamentale 2</b>	<b>80h</b>	Grand oral*	90	<b>9</b>
Droit pénal fondamental 2	32h			
Droit pénal des médias	24h			
Droit de la peine	24h			
<b>UE 4B - Unité complémentaire 2</b>	<b>56h</b>			<b>6</b>
Procédure pénale approfondie	24h	E3H	15	
Procédure pénale approfondie - TD	16h	CC	15	
Droit pénal médical	16h	A	30	
<b>UE 4C - Unité optionnelle 2</b>	<b>16h-24h</b>			<b>3</b>
<i>Matière au choix (1 parmi 2)</i>				
Droit pénal des mineurs	16h	E1H	30	
Droit pénal international	24h	Oral	30	
<b>UE 4D - Unité recherche 2</b>				<b>9</b>
Stage de recherche (mémoire)		A	90	
<b>UE 4E - Anglais</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais	15h	CC	30	

\* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

**Master DASSS - Administration du secteur social - 1ère année**

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>189h</b>			<b>30</b>
<b>UE 1A - Fondamentaux juridiques</b>	<b>79h</b>			<b>9</b>
Droit approfondi du travail	32h	E1H	30	
Droit de la sécurité sociale	32h	E3H	30	
Droit de la sécurité sociale - TD	15h	CC	30	
<b>UE 1B - Questions sanitaires et sociales 1</b>	<b>40h</b>			<b>9</b>
Grands enjeux de la protection sanitaire et sociale	25h	E3H	60	
Grands enjeux de la protection sanitaire et sociale - TD	15h	CC	30	
<b>UE 1C - Politiques publiques</b>	<b>40h</b>			<b>6</b>
Politiques publiques	25h	E3H	30	
Politiques publiques - TD	15h	CC	30	
<b>UE 1D - Professionnalisation</b>	<b>30h</b>			<b>6</b>
Techniques d'enquêtes	15h	CC	30	
Communication orale	15h	CC	30	
Initiation à la recherche				
Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>159h</b>			<b>30</b>
<b>UE 2A - Cadres juridiques et comptables</b>	<b>64h</b>			<b>9</b>
Droit de la responsabilité administrative	24h	E1H	30	
Gestion financière et comptable des organisations	25h	E1H	30	
Gestion financière et comptable des organisations - TD	15h	CC	30	
<b>UE 2B - Questions sanitaires et sociales 2</b>	<b>80h</b>			<b>12</b>
Système de protection sociale en Europe	25h	E3H	30	
Système de protection sociale en Europe - TD	15h	CC	30	
Acteurs du secteur social	20h	E1H	30	
L'intervention sociale : histoire, sociologie, organisation	20h	E1H	30	
<b>UE 2C - Professionnalisation</b>				<b>6</b>
Stage professionnel et rapport de stage ou Stage de recherche (mémoire)		A	60	
<b>UE 2D - Anglais</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais	15h	CC	30	

*Pour les personnes qui sont inscrites en formation continue (FC), un module « Accompagnement pédagogique et méthodologique », 8h par semestre, est obligatoire. (Renseignements auprès du service Formation continue & Alternance : [fc.droit@uca.fr](mailto:fc.droit@uca.fr))*



Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>190h</b>			<b>30</b>
<b>UE 3A - Questions sociales</b>	<b>70h</b>			<b>9</b>
Analyse des comportements déviants	25h	} CC*	60	
Analyse des comportements déviants - TD	15h			
Psychosociologie du travail	30h	CC	30	
<b>UE 3B - Outils de gestion du secteur sanitaire et social</b>	<b>55h</b>			<b>9</b>
Analyse financière	15h	E1H	30	
GRH	25h	E1H	30	
GRH - TD	15h	CC	30	
<b>UE 3C - Outils de professionnalisation</b>	<b>50h</b>			<b>9</b>
Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur social 1	15h	CC	30	
Techniques d'enquêtes	20h	CC	30	
Note de synthèse dans le secteur social	15h	CC	30	
<b>UE 3D - Anglais</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais	15h	CC	30	
Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>130h</b>			<b>30</b>
<b>UE 4A - Insertion, famille, dépendance et action publique</b>	<b>100h</b>			<b>12</b>
Enfance, famille et action publique	20h	} CC*	30	
Enfance, famille et action publique - TD	10h			
Handicap, vieillesse et action publique	25h	E3H	30	
Approche sociale du handicap et de la vieillesse	15h	CC	30	
Exclusion, insertion et action publique	20h	} CC*	30	
Exclusion, insertion et action publique - TD	10h			
<b>UE 4B - Recherche et pratique professionnelle</b>	<b>30h</b>			<b>6</b>
Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur social 2	15h	CC	30	
Communication orale dans le secteur social	15h	CC	30	
<b>UE 4C - Stage</b>				<b>12</b>
Stage professionnel et rapport de stage ou Stage de recherche (mémoire)		A	120	

\* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

Pour les personnes qui sont inscrites en formation continue (FC), un module « Accompagnement pédagogique et méthodologique », 8h par semestre, est obligatoire. (Renseignements auprès du service Formation continue & Alternance : [fc.droit@uca.fr](mailto:fc.droit@uca.fr) )

**Master DASSS Management et administration du secteur social - 2ème année (FC)**

<b>Semestre 3</b>		<b>Volumes horaires</b>	<b>Régime d'examen</b>	<b>Barème</b>	<b>ECTS</b>
		<b>180h</b>			<b>30</b>
<b>UE 3A - Questions sociales</b>		<b>70h</b>			<b>9</b>
Analyse des comportements déviants		25h	} CC*	60	
Analyse des comportements déviants - TD		15h			
Psychosociologie du travail		30h	CC	30	
<b>UE 3B - Outils de gestion du secteur sanitaire et social</b>		<b>55h</b>			<b>9</b>
Analyse financière		15h	E1H	30	
GRH		25h	E1H	30	
GRH - TD		15h	CC	30	
<b>UE 3C - Outils de professionnalisation</b>		<b>40h</b>			<b>9</b>
Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 1		40h	CC	90	
<b>UE 3D - Anglais</b>		<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais		15h	CC	30	
<b>Semestre 4</b>		<b>Volumes horaires</b>	<b>Régime d'examen</b>	<b>Barème</b>	<b>ECTS</b>
		<b>140h</b>			<b>30</b>
<b>UE 4A - Insertion, famille, dépendance et action publique</b>		<b>100h</b>			<b>12</b>
Enfance, famille et action publique		20h	} CC*	30	
Enfance, famille et action publique - TD		10h			
Handicap vieillesse action publique		25h	E3H	30	
Approche sociale du handicap et de la vieillesse		15h	CC	30	
Exclusion, insertion et action publique		20h	} CC*	30	
Exclusion, insertion et action publique - TD		10h			
<b>UE 4B - Outils de professionnalisation</b>		<b>40h</b>			<b>6</b>
Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 2		40h	CC	60	
<b>UE 4C - Stage</b>					<b>12</b>
Stage professionnel et rapport de stage ou Stage de recherche (mémoire)			A	120	

\* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

Pour les personnes qui sont inscrites en formation continue (FC), un module « Accompagnement pédagogique et méthodologique », 8h par semestre, est obligatoire. (Renseignements auprès du service Formation continue & Alternance : [fc.droit@uca.fr](mailto:fc.droit@uca.fr) )

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>189h</b>			<b>30</b>
<b>UE 1A - Fondamentaux juridiques</b>	<b>79h</b>			<b>9</b>
Droit approfondi du travail	32h	E1H	30	
Droit de la sécurité sociale	32h	E3H	30	
Droit de la sécurité sociale - TD	15h	CC	30	
<b>UE 1B - Questions sanitaires et sociales 1</b>	<b>40h</b>			<b>9</b>
Système de protection sociale en Europe	25h	E3H	60	
Système de protection sociale en Europe - TD	15h	CC	30	
<b>UE 1C - Politiques publiques</b>	<b>40h</b>			<b>6</b>
Politiques publiques	25h	E3H	30	
Politiques publiques - TD	15h	CC	30	
<b>UE 1D - Professionnalisation</b>	<b>30h</b>			<b>6</b>
Techniques d'enquêtes	15h	CC	30	
Communication orale	15h	CC	30	
Initiation à la recherche				
Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>159h</b>			<b>30</b>
<b>UE 2A - Cadres juridiques et comptables</b>	<b>64h</b>			<b>9</b>
Droit de la responsabilité administrative	24h	E1H	30	
Gestion financière et comptable des organisations	25h	E1H	30	
Gestion financière et comptable des organisations - TD	15h	CC	30	
<b>UE 2B - Questions sanitaires et sociales 2</b>	<b>80h</b>			<b>12</b>
Grands enjeux de la protection sanitaire et sociale	25h	E3H	30	
Grands enjeux de la protection sanitaire et sociale - TD	15h	CC	30	
L'organisation sanitaire	20h	E1H	30	
Acteurs du secteur social	20h	E1H	30	
<b>UE 2C - Professionnalisation</b>				<b>6</b>
Stage professionnel et rapport de stage ou Stage de recherche (mémoire)		A	60	
<b>UE 2D - Anglais</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais	15h	CC	30	

Pour les personnes qui sont inscrites en formation continue (FC), un module « Accompagnement pédagogique et méthodologique », 8h par semestre, est obligatoire. (Renseignements auprès du service Formation continue & Alternance : [fc.droit@uca.fr](mailto:fc.droit@uca.fr) )

**Master DASSS - Administration des établissements de santé - 2ème année**

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>195h</b>			<b>30</b>
<b>UE 3A - Administration des établissements sanitaires</b>	<b>75h</b>			<b>9</b>
Les établissements de santé	25h	E1H	30	
Financement des établissements de santé	15h	E1H	30	
Responsabilité des établissements	20h	} CC*	30	
Responsabilité des établissements - TD	15h			
<b>UE 3B - Outils de gestion du secteur sanitaire et social</b>	<b>55h</b>			<b>9</b>
Analyse financière	15h	E1H	30	
GRH	25h	E1H	30	
GRH - TD	15h	CC	30	
<b>UE 3C - Outils de professionnalisation</b>	<b>50h</b>			<b>9</b>
Note de synthèse dans le secteur sanitaire	15h	CC	30	
Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur sanitaire 1	15h	CC	30	
Techniques d'enquêtes	20h	CC	30	
<b>UE 3D - Anglais</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais	15h	CC	30	
Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>130h</b>			<b>30</b>
<b>UE 4A - Outils de direction</b>	<b>60h</b>			<b>6</b>
Droits et devoirs des patients et praticiens	20h	} CC*	30	
Droits et devoirs des patients et praticiens - TD	10h			
Certification, évaluation, qualité	20h	} CC	30	
Certification, évaluation, qualité - TD	10h			
<b>UE 4B - Action de l'Etat</b>	<b>40h</b>			<b>6</b>
Handicap, vieillesse et action publique	25h	E3H	30	
Approche sanitaire du handicap et de la vieillesse	15h	CC	30	
<b>UE 4C - Recherche et pratique professionnelle</b>	<b>30h</b>			<b>6</b>
Communication orale dans le secteur sanitaire	15h	CC	30	
Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur sanitaire 2	15h	CC	30	
<b>UE 4D - Stage</b>				<b>12</b>
Stage professionnel et rapport de stage ou Stage de recherche (mémoire)		A	120	

\* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

Pour les personnes qui sont inscrites en formation continue (FC), un module « Accompagnement pédagogique et méthodologique », 8h par semestre, est obligatoire. (Renseignements auprès du service Formation continue & Alternance : [fc.droit@uca.fr](mailto:fc.droit@uca.fr))

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>185h</b>			<b>30</b>
<b>UE 3A - Administration des établissements sanitaires</b>	<b>75h</b>			<b>9</b>
Les établissements de santé	25h	E1H	30	
Financement des établissements de santé	15h	E1H	30	
Responsabilité des établissements	20h	CC*	30	
Responsabilité des établissements - TD	15h			
<b>UE 3B - Outils de gestion du secteur sanitaire et social</b>	<b>55h</b>			<b>9</b>
Analyse financière	15h	E1H	30	
GRH	25h	E1H	30	
GRH - TD	15h	CC	30	
<b>UE 3C - Outils de professionnalisation</b>	<b>40h</b>			<b>9</b>
Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 1	40h	CC	90	
<b>UE 3D - Anglais</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais	15h	CC	30	
Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>140h</b>			<b>30</b>
<b>UE 4A - Outils de direction</b>	<b>60h</b>			<b>6</b>
Droits et devoirs des patients et praticiens	20h	CC*	30	
Droits et devoirs des patients et praticiens - TD	10h			
Certification, évaluation, qualité	20h	CC*	30	
Certification, évaluation, qualité - TD	10h			
<b>UE 4B - Action de l'Etat</b>	<b>40h</b>			<b>6</b>
Handicap, vieillesse et action publique	25h	E3H	30	
Approche sanitaire du handicap et de la vieillesse	15h	CC	30	
<b>UE 4C - Outils de professionnalisation</b>	<b>40h</b>			<b>6</b>
Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 2	40h	CC	60	
<b>UE 4D - Stage</b>				<b>12</b>
Stage professionnel et rapport de stage ou Stage de recherche (mémoire)		A	120	

\* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

Pour les personnes qui sont inscrites en formation continue (FC), un module « Accompagnement pédagogique et méthodologique », 8h par semestre, est obligatoire. (Renseignements auprès du service Formation continue & Alternance : [fc.droit@uca.fr](mailto:fc.droit@uca.fr) )

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>208h</b>			<b>30</b>
<b>UE 1A - Théorie</b>	<b>48h</b>			<b>9</b>
Théories constitutionnelles	24h	E1H	50	
<i>Matière au choix (1 parmi 2)</i>				
Enjeux du développement durable	24h	E1H	40	
Université d'été franco-tchèque	24h	A	40	
<b>UE 1B - Les acteurs internationaux</b>	<b>48h</b>			<b>6</b>
Acteurs et réseaux de l'action internationale	24h	CC	30	
Droit des organisations internationales	24h	E1H	30	
<b>UE 1C - Politique et économie internationales</b>	<b>48h</b>			<b>6</b>
Théorie des relations internationales	24h	E1H	30	
<i>International Political Economy</i>	24h	CC	30	
<b>UE 1D - Droit européen et international</b>	<b>40h</b>			<b>6</b>
Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE	24h	E1H	30	
Droit international public	16h	CC	30	
<b>UE 1E - Optionnelle 1</b>	<b>24h</b>			<b>3</b>
<i>Option au choix (1 parmi 2)</i>				
<b>Option 1 : Carrières publiques, diplomatiques et de sécurité 1</b>				
Socio-histoire des organisations internationales	24h	CC	30	
<b>Option 2 : Carrières associatives 1</b>				
Droit des étrangers et de l'asile	24h	Oral	30	
Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>152h</b>			<b>30</b>
<b>UE 2A - Droit constitutionnel</b>	<b>40h</b>			<b>9</b>
Les constitutions face aux enjeux du XXIe siècle	24h	E3H	<b>50</b>	
Les constitutions face aux enjeux du XXIe siècle - TD	16h	CC	40	
<b>UE 2B - Analyse comparative</b>	<b>40h</b>			<b>9</b>
<i>Constitutional comparative Law</i>	16h	CC	30	
Systèmes politiques comparés	24h	E1H	50	
Initiation à la recherche		A	10	
<b>UE 2C - Agenda politique international</b>	<b>56h</b>			<b>9</b>
Pensée stratégique	32h	E1H	50	
Droit de la Convention européenne des droits de l'homme	24h	E1H	40	
<b>UE 2D - Optionnelle 2</b>	<b>16h</b>			<b>3</b>
<i>Option au choix (1 parmi 2)</i>				
<b>Option 1 : Carrières publiques, diplomatiques et de sécurité 2</b>				
Histoire du droit international public	16h	Oral	30	
<b>Option 2 : Carrières associatives 2</b>				
Droit international humanitaire	16h	E1H	30	

**Master Relations internationales - 2ème année (en présentiel ou distanciel)**

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>204h-208h</b>			<b>30</b>
<b>UE 3A - Enjeux diplomatiques</b> Politique étrangère comparée L'action extérieure de l'Union Européenne	<b>48h</b> 24h 24h	E1H CC	30 30	<b>6</b>
<b>UE 3B - Nouvel agenda international</b> <i>Human Rights in a Regional and Global context</i> <i>The international politics of technology and ecology</i> Justice pénale internationale 1	<b>72h</b> 24h 24h 24h	CC CC E1H	30 30 30	<b>9</b>
<b>UE 3C - Transitions et reconstructions</b> Les transitions constitutionnelles, politiques et sociales Démocratie et processus électoraux	<b>48h</b> 24h 24h	CC CC	30 30	<b>6</b>
<b>UE 3D - Méthodologie et recherche</b> Epistémologie Grand oral <i>Matière au choix (1 parmi 2)</i> Méthodologie du mémoire (+4h facultatives) Méthodologie du rapport de stage et exercice professionnalisant	<b>20h-24h</b> 12h  12h 8h	E1H Oral* CC A	10 40 10 10	<b>6</b>
<b>UE 3E - Optionnelle 3</b> <i>Option au choix (1 parmi 2)</i> <b>Option 1 : Carrières publiques, diplomatiques et de sécurité 3</b> Le facteur religieux dans les relations internationales <b>Option 2 : Carrières associatives 3</b> Droit des migrations et des réfugiés	<b>16h</b>  16h 16h	CC E1H	30 30	<b>3</b>
Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>176h-184h</b>			<b>30</b>
<b>UE 4A - Enjeux de sécurité</b> Intelligence et politique d'influence Actualités des crises et conflits	<b>40h</b> 16h 24h	CC CC	30 30	<b>6</b>
<b>UE 4B - Enjeux régionaux</b> <i>Post-soviet Studies</i> Du sous-développement au développement durable Espace méditerranéen Législations et politiques étrangères	<b>76h</b> 24h 24h 16h 12h	CC CC CC A	30 30 20 10	<b>9</b>
<b>UE 4C - Enjeux mondiaux</b> Situations de post-conflit Justice pénale internationale 2	<b>40h</b> 24h 16h	CC CC	20 10	<b>3</b>
<b>UE 4D - Recherche et pratique professionnelle</b> Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire) Organisation d'un colloque ; participation aux Observatoires	<b>4h</b>  4h	A A	80 10	<b>9</b>
<b>UE 4E - Optionnelle 4</b> <i>Option au choix (1 parmi 2)</i> <b>Option 1 : Carrières publiques, diplomatiques et de sécurité 4</b> Cas pratique de sécurité <b>Option 2 : Carrières associatives 4</b> Clinique des droits	<b>16h-24h</b>  16h 24h	CC CC	30 30	<b>3</b>

\*Le Grand oral porte sur l'ensemble des enseignements du semestre 3.

Semestre 1	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>192h</b>			<b>30</b>
<b>UE 1A - L'Etat</b>	<b>64h</b>			<b>12</b>
Théories constitutionnelles	24h	E1H	40	
Droit de la décentralisation	24h	Oral	40	
Droit de la décentralisation - TD	16h	CC	40	
<b>UE 1B - L'économie publique</b>	<b>80h</b>			<b>12</b>
Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE	24h	E1H	30	
Droit public économique	24h	E3H	30	
Droit public économique - TD	16h	CC	30	
Droit public de la concurrence	16h	E1H	30	
<b>UE 1C - Options</b>	<b>48h</b>			<b>6</b>
<i>Matières au choix (2 parmi 4)</i>				
Origines historiques du droit administratif	24h	Oral	30	
Théorie des relations internationales	24h	E1H	30	
Droit des étrangers et de l'asile	24h	Oral	30	
Enjeux du développement durable	24h	E1H	30	
Semestre 2	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>195h</b>			<b>30</b>
<b>UE 2A - L'administration</b>	<b>64h</b>			<b>12</b>
Droit de la fonction publique	24h	E3H	40	
Droit de la responsabilité administrative	24h	E3H	40	
Droit de la responsabilité administrative - TD	16h	CC	40	
<b>UE 2B - Les moyens publics</b>	<b>64h</b>			<b>9</b>
Droit des travaux publics	24h	E1H	30	
Droit des contrats publics	24h	E3H	30	
Droit des contrats publics - TD	16h	CC	30	
<b>UE 2C - Développement durable</b>	<b>52h</b>			<b>6</b>
Droit de l'environnement	24h	E1H	20	
Politiques de l'environnement	12h	Oral	20	
Contentieux de l'environnement	16h	CC	20	
<b>UE 2D - Compétence linguistique</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais	15h	CC	30	



**Master Droit public approfondi - 2ème année**

Semestre 3	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>146h-154h</b>			<b>30</b>
<b>UE 3A - Droit public approfondi 1</b>	<b>56h</b>			<b>12</b>
Droit constitutionnel approfondi	32h	CC	70	
Libertés fondamentales, aspects de droit public	24h	E1H	50	
<b>UE 3B - Pensée juridique</b>	<b>52h</b>			<b>12</b>
Théorie du droit	26h	E3H	60	
Philosophie du droit	26h	E3H	60	
<b>UE 3C - Spécialisation juridique</b>	<b>16h-24h</b>			<b>3</b>
<i>Matière au choix (1 parmi 2)</i>				
Finances publiques et fiscalité locale	24h	E1H	30	
Droit des migrations et des réfugiés	16h	E1H	30	
<b>UE 3D - Recherche juridique 1</b>	<b>22h</b>			<b>3</b>
Méthodologie du mémoire	16h	CC	20	
Rédaction d'un article collectif	6h	A	10	
Semestre 4	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>179h-203h</b>			<b>30</b>
<b>UE 4A - Droit public approfondi 2</b>	<b>80h</b>			<b>9</b>
Droit administratif approfondi	32h	CC	40	
Droit international public approfondi	24h	CC	20	
Procédure administrative contentieuse	24h	CC	30	
<b>UE 4B - Perspectives juridiques</b>	<b>68h</b>			<b>6</b>
Droit public comparé	24h	CC	20	
Processus historique de construction de l'Etat	32h	CC	30	
Législations et politiques étrangères	12h	A	10	
<b>UE 4C - Recherche juridique 2</b>	<b>16h</b>			<b>9</b>
Méthodologie du mémoire et de l'oral	16h	CC	20	
Stage de recherche (mémoire)		A	50	
Grand oral		Oral*	20	
<b>UE 4D - Projet et pratique</b>	<b>0h-24h</b>			<b>3</b>
<i>Matière au choix (1 parmi 2)</i>				
Réalisation de projet		A	30	
Clinique des droits	24h	CC	30	
<b>UE 4E - Compétence linguistique</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais	15h	CC	30	

\*Le grand oral est associé à la soutenance du mémoire. Il consiste en une présentation de 15 minutes, sur une question de droit public général en lien avec le sujet de mémoire, après une préparation de 60 minutes, et donne lieu à de brefs échanges avec les membres du jury.

**Master Droit des affaires des collectivités publiques - 2ème année**

Semestre 3	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>187h-191h</b>			<b>30</b>
<b>UE 3A - L'action contractuelle et des collectivités publiques</b>	<b>64h</b>			<b>9</b>
Droit de la commande publique	16h	E1H	10	
Droit de la commande publique : études approfondies	24h	CC	30	
Opérations d'aménagement	24h	CC	20	
Grand oral		Oral**	30	
<b>UE 3B - La valorisation des ressources des collectivités publiques</b>	<b>64h</b>			<b>9</b>
Valorisation des propriétés publiques	24h	CC	40	
Etude de cas en propriété intellectuelle	16h	CC	20	
Finances publiques et fiscalité locale	24h	E1H	30	
<b>UE 3C - Environnement et développement durable</b>	<b>32h</b>	E1H*	60	<b>6</b>
Les grands principes du droit des transports	8h			
Politiques publiques de mobilité durable	6h			
Service public local des mobilités	6h			
Les contrats de service public de la mobilité	6h			
Les entreprises publiques de la mobilité	6h			
<b>UE 3D - Suivi de projet de collectivités publiques et recherche</b>	<b>12h-16h</b>			<b>3</b>
<i>Matière au choix (1 parmi 2)</i>				
Gestion et financement de projet 1	12h	CC	30	
Méthodologie du mémoire	16h	CC	30	
<b>UE 3E - Anglais</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais	15h	CC	30	

\* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

\*\* Le Grand oral porte l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières de l'UE 3A

Semestre 4	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>192h-204h</b>			<b>30</b>
<b>UE 4A - Les collectivités publiques et le développement</b>	<b>72h</b>			<b>9</b>
Droit et pratique de l'urbanisme	16h	CC	10	
Droit et pratique de l'urbanisme : études approfondies	8h	CC	10	
Droit et pratique des services publics	24h	E1H	20	
Droit et pratique des travaux publics : études approfondies	8h	A	10	
Droit des entreprises et des participations publiques	16h	CC	10	
Grand oral		Oral***	30	
<b>UE 4B - Les litiges des collectivités publiques</b>	<b>108h</b>			<b>9</b>
Contentieux contractuels	24h	CC	20	
Contentieux de l'urbanisme : études de cas	16h	CC	10	
Contentieux des affaires en droit de l'Union Européenne	20h	CC	10	
Contentieux pénal des affaires publiques	8h	E1H	10	
Contentieux des travaux publics	8h	A	10	
Résolution amiable des différends	8h	A	10	
Procédure administrative contentieuse	24h	CC	20	
<b>UE 4C - Recherche et pratique professionnelle</b>	<b>12h-24h</b>			<b>3</b>
<i>Matière au choix (1 parmi 3)</i>				
Gestion et financement de projet 2 - option projet collectif	12h	A	30	
Clinique des droits	24h	A	30	
Méthodologie du mémoire et de l'oral	16h	CC	30	
<b>UE 4D - Stage et rapport de stage</b>				<b>9</b>
Stage professionnel et rapport de stage		A	90	

\*\*\* Le Grand oral porte l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières de l'UE 4A

**Master Culture juridique public - 1ère année**

<b>Semestre 1</b>		<b>Volume Horaire</b>	<b>Régime d'examen</b>	<b>Barème</b>	<b>ECTS</b>
		<b>184h</b>			<b>30</b>
<b>UE 1A - Culture juridique 1</b>		<b>56h</b>			<b>12</b>
Histoire de la pensée juridique		32h	E3H	70	
Origines historiques du droit administratif		24h	Oral	50	
<b>UE 1B - L'Etat</b>		<b>64h</b>			<b>9</b>
Théories constitutionnelles		24h	E1H	30	
Droit de la décentralisation		24h	Oral	30	
Droit de la décentralisation - TD		16h	CC	30	
<b>UE 1C - Economie publique</b>		<b>64h</b>			<b>9</b>
Droit public économique		24h	E3H	30	
Droit public économique - TD		16h	CC	30	
Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE		24h	E1H	30	
<b>Semestre 2</b>		<b>Volume Horaire</b>	<b>Régime d'examen</b>	<b>Barème</b>	<b>ECTS</b>
		<b>223h</b>			<b>30</b>
<b>UE 2A - Culture juridique 2</b>		<b>48h</b>			<b>9</b>
Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques		24h	E3H	40	
Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques - TD		12h	CC	30	
Initiation à l'épistémologie du droit		12h	CC	20	
<b>UE 2B - L'action de l'Etat</b>		<b>104h</b>			<b>9</b>
Droit de la fonction publique		24h	E1H	30	
Droit des contrats publics		24h	E3H	20	
Droit des contrats publics - TD		16h	CC	10	
Droit de la responsabilité administrative		24h	E3H	20	
Droit de la responsabilité administrative - TD		16h	CC	10	
<b>UE 2C - Droit international</b>		<b>56h</b>			<b>9</b>
Droit de la Convention européenne des droits de l'homme		24h	E1H	30	
Histoire du droit international public		16h	Oral	30	
Histoire du droit international privé		16h	E1H	30	
<b>UE 2D - Langues</b>		<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais		15h	CC	30	

**Master Culture juridique public - 2ème année**

Semestre 3	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>219h</b>			<b>30</b>
<b>UE 3A - Pensée juridique</b>	<b>52h</b>			<b>6</b>
Théorie du droit	26h	E3H	30	
Philosophie du droit	26h	E3H	30	
<b>UE 3B - Droit public fondamental</b>	<b>64h</b>			<b>9</b>
Grandes notions du droit public	32h	Oral	50	
Histoire de la justice	32h	CC	40	
<b>UE 3C - Droit privé fondamental</b>	<b>72h</b>			<b>9</b>
Grandes notions du droit privé	32h	E3H	40	
Grandes notions du droit pénal	24h	CC	30	
Droit pénal comparé	16h	CC	20	
<b>UE 3D - Langues</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais	15h	CC	30	
<b>UE 3E - Recherche</b>	<b>16h</b>			<b>3</b>
Atelier d'écriture et de recherches juridiques	16h	CC	30	
Semestre 4	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>116h</b>			<b>30</b>
<b>UE 4A - L'Etat et son environnement international</b>	<b>56h</b>			<b>6</b>
Fondements romains des droits européens	24h	CC	30	
Processus historique de construction de l'Etat	32h	CC	30	
<b>UE 4B - Droit comparé</b>	<b>60h</b>			<b>9</b>
Droit privé comparé	24h	E1H	30	
Droit public comparé	24h	CC	30	
Législations et politiques étrangères	12h	A	30	
<b>UE 4C - Recherche et pratique professionnelle</b>				<b>15</b>
Stage de recherche (mémoire)		A	150	
Organisation d'un colloque ou participation à un concours		NE		

**Master Sécurité publique - 1ère année**

Semestre 1	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>176h</b>			<b>30</b>
<b>UE 1A - Pouvoirs publics</b>	<b>64h</b>			<b>12</b>
Théories constitutionnelles	24h	E1H	40	
Droit de la décentralisation	24h	Oral	40	
Droit de la décentralisation - TD	16h	CC	40	
<b>UE 1B - Sécurité publique 1</b>	<b>64h</b>			<b>12</b>
Droit pénal spécial	24h	E3H	40	
Droit pénal spécial - TD	16h	CC	40	
Acteurs de la sécurité publique	24h	E1H	40	
<b>UE 1C - Options</b>	<b>48h</b>			<b>6</b>
<i>Matières au choix (2 parmi 3)</i>				
Criminologie	24h	E3H	30	
Théorie des relations internationales	24h	E1H	30	
Droit des étrangers et de l'asile	24h	Oral	30	
Semestre 2	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>183h</b>			<b>30</b>
<b>UE 2A - Responsabilité</b>	<b>64h</b>			<b>12</b>
Droit de la fonction publique	24h	E1H	40	
Droit de la responsabilité administrative	24h	E3H	40	
Droit de la responsabilité administrative - TD	16h	CC	40	
<b>UE 2B - Sécurité publique 2</b>	<b>64h</b>			<b>9</b>
Droit pénal des affaires	24h	E1H	30	
Droit de la peine	24h	E1H	30	
Procédure pénale - TD	16h	CC	30	
<b>UE 2C - Droit européen</b>	<b>40h</b>			<b>6</b>
Droit de la Convention européenne des droits de l'homme	24h	E1H	30	
Droit pénal européen	16h	Oral	30	
<b>UE 2D - Compétence linguistique</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais	15h	CC	30	

**Master Sécurité publique - 2ème année**

Semestre 3	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>213h</b>			<b>30</b>
<b>UE 3A - Droit pénal</b>	<b>56h</b>			<b>9</b>
Droit pénal général	24h	CC	30	
Délinquance économique et financière	16h	E1H	30	
Droit pénal comparé	16h	CC	30	
<b>UE 3B - Libertés et droits fondamentaux</b>	<b>48h</b>	Grand oral*	60	<b>6</b>
Libertés fondamentales, aspects de droit pénal	24h			
Libertés fondamentales, aspects de droit public	24h			
<b>UE 3C - Organisation des forces de sécurité</b>	<b>48h</b>			<b>6</b>
Organisation des forces de sécurité interne	16h	E1H	30	
Organisation des forces de sécurité externe	32h	CC	30	
<b>UE 3D - Identification du phénomène criminel</b>	<b>16h</b>			<b>3</b>
Identification du phénomène criminel	16h	E1H	30	
<b>UE 3E - Préparation aux concours de la sécurité publique</b>	<b>30h</b>			<b>3</b>
Méthodologie	30h	CC	30	
<b>UE 3F - Anglais</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais	15h	CC	30	
Semestre 4	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>184h</b>			<b>30</b>
<b>UE 4A - Actualités des crises et des conflits</b>	<b>24h</b>			<b>3</b>
Actualités des crises et conflits	24h	CC	30	
<b>UE 4B - Renouvellement de la sécurité publique</b>	<b>56h</b>	Grand oral*	60	<b>6</b>
Les enjeux de la sécurité publique	16h			
Les forces du contrôle de la sécurité publique	24h			
Le contrôle des forces de la sécurité publique	16h			
<b>UE 4C - Droit pénal approfondi</b>	<b>56h</b>			<b>9</b>
Procédure pénale approfondie	24h	E3H	30	
Procédure pénale approfondie - TD	16h	CC	30	
Droit pénal des mineurs	16h	E1H	30	
<b>UE 4D - Droit et pratique des services publics</b>	<b>24h</b>			<b>3</b>
Droit et pratique des services publics	24h	E1H	30	
<b>UE 4E - Vision pratique de la sécurité publique</b>	<b>24h</b>			<b>9</b>
Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire) ou Clinique des droits		A	90	

\* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

# PÉRIODE DE CÉSURE

Le Décret n° 2018-372 du 18 mai 2018 (codifié dans les articles D611-23 à D611-20 du Code de l'Education) précise les modalités de déroulement d'une période d'expérience personnelle ou professionnelle dite de "période de césure" pour les étudiantes et étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur.

## 1. Règles générales

### Les éléments de cadrage sont les suivants :

- La période de césure doit rester facultative dans un cursus.
- Elle peut débuter dès l'inscription dans la formation et s'achève au plus tard **avant** le dernier semestre de la fin de cette formation quelle que soit la durée du cycle d'études.
- Sa durée est au minimum d'un semestre universitaire et au maximum d'une année universitaire.
- La période de césure peut être effectuée en France ou à l'étranger.
- Les doctorants peuvent en bénéficier.
- Tout projet de césure est soumis à l'acceptation du Président de l'université d'origine.
- L'UCA n'établira des conventions de stages que pour les étudiants demandant une césure d'un semestre et à condition qu'un enseignant accepte d'assurer le suivi du stagiaire. Ce stage, réalisé pendant la césure, ne pourra se substituer à celui prévu dans une formation.

### L'étudiant peut, notamment, réaliser pendant sa période de césure :

- 1° Une formation dans un domaine différent de celui de la formation dans laquelle l'étudiant est inscrit ;
- 2° Une expérience en milieu professionnel en France ou à l'étranger, notamment sous forme de stage conformément au décret n°2021-1154 du 3 septembre 2021 ;
- 3° Un engagement de service civique en France ou à l'étranger, qui peut notamment prendre la forme d'un volontariat de solidarité internationale, d'un volontariat international en administration ou en entreprise ou d'un service volontaire européen ;
- 4° Un projet de création d'activité en qualité d'étudiant-entrepreneur

D'autres projets pourront être étudiés par la Commission statuant sur les demandes de césure.

### **Projet de création d'activité**

La période de césure doit s'inscrire dans le dispositif de l'étudiant entrepreneur et le diplôme d'étudiant entrepreneur porté par le Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE) du site universitaire.

### **Période de césure à l'étranger**

La législation du pays d'accueil s'applique dans les relations entre l'étudiant et l'organisme d'accueil.

### **Période de césure en service civique**

L'activité de l'étudiant est valorisée suivant le code de l'éducation (articles D. 611-7 à D. 611-9).

### Les relations entre l'étudiant et l'université pendant la période de césure :

Lorsque le président donne son accord à la demande de césure, compte tenu de la qualité et de la cohérence du projet présenté par l'étudiant, il signe avec ce dernier **une convention** qui comporte les mentions **obligatoires** suivantes :



1° Les **modalités de la réintégration** de l'étudiant dans la formation dans laquelle il est inscrit pour effectuer le semestre ou l'année suivant ceux qu'il a validés avant la suspension de sa formation. Cette garantie est valable, quelles que soient les modalités d'accès à la formation.

2° **Le dispositif d'accompagnement pédagogique ;**

3° **Les modalités de validation de la période de césure**

L'étudiant est inscrit à l'université. Il **acquiesce des droits de scolarité au taux réduit ainsi que la Contribution Vie étudiante et Campus (CVEC)**. Une carte d'étudiant lui est délivrée.

## 2. Modalités de mise en œuvre de la période de césure à l'UCA

Un guide pratique à destination des étudiantes et étudiants précisera l'ensemble des conditions nécessaires pour effectuer une période de césure.

### **1) Modalités d'acceptation de la période de césure**

La césure doit entrer dans le cadre du projet d'études et/ou du projet professionnel et/ou du projet personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

### **2) Dossier de demande de césure**

Le dossier de demande devra être visé (avec avis) par le Responsable de formation ainsi que par le Directeur de la composante, avant d'être transmis à la Direction de la formation, Pôle Pilotage de la Formation.

### **Composition de la Commission qui étudie la demande de césure**

- o Vice-président (VP) Formations ou son représentant
- o VP Etudiant
- o Directeur de la formation ou son représentant
- o Directeur de la vie étudiante ou son représentant
- o Un élu enseignant de la CFVU
- o Responsable du bureau de la scolarité centrale
- o Deux élus étudiants de la CFVU
- o Responsable de la ou des formation(s) concernée(s) ou son (ses) représentant(s).
- o VP Relations Internationales et référent relations internationales de la composante, si césure à l'étranger.

Le refus éventuel doit être motivé. Un recours peut être adressé au Président de l'Université. Une commission étudie alors le recours.

### **Composition de la Commission qui étudie les recours**

- o VP Formations
- o VP Etudiant
- o Directeur de la formation
- o 5 élus de la CFVU (dont au moins 2 étudiants)

## **Modalités de validation de la période de césure**

### ***1) Accompagnement de l'étudiant et organisation de l'encadrement pédagogique.***

L'UCA accompagne l'étudiant dans la préparation de sa période de césure et dans l'établissement de son bilan.

- L'étudiant est accompagné pendant toute sa période de césure par un enseignant référent, issu de l'équipe pédagogique. Cet enseignant met en place avec l'étudiant un échange minimum par mois sous forme de courriel.

- A la fin de la période de césure, l'étudiant rédige un résumé de ses activités. Il peut être accompagné dans l'identification des compétences acquises. L'enseignant référent, l'étudiant et le BAIP (Bureau d'Aide à l'Insertion professionnelle) font le point sur la période de césure et valident en commun le document qui figurera dans le supplément au diplôme délivré à l'étudiant en même temps que son diplôme.

### ***2) Valorisation de la période de césure***

- Inscription dans le supplément au diplôme
- L'étudiant pourra demander, à son retour, la validation d'éléments constitutifs d'une Unité d'Enseignement, de certains enseignements ou stages relevant de son cursus. Les activités conduites ou les connaissances et aptitudes acquises lors de la période de césure pourront être reconnues. Dans ce cas, un rapport et une soutenance pourront être demandés.

Cette demande de validation devra être faite dans les deux mois qui suivent le début de l'année universitaire auprès du responsable de formation et signée par le Directeur de la composante porteuse du diplôme.

### ***Doctorants***

Une procédure spécifique aux doctorants est mise en place par le Collège des écoles doctorales.

## LE RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDE (RSE)

Le régime spécial d'études (RSE) permet à une étudiante ou un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier de modalités pédagogiques spécifiques portant, en fonction des besoins, sur l'emploi du temps, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences, la durée du cursus d'études.

➤ **Les bénéficiaires du RSE peuvent être :**

Les étudiantes ou étudiants salariés	Sur justificatif : - Activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne ou - contrat de travail de 2 mois consécutifs minimum (hors dimanche) ou contrat signé par une agence d'intérim
Nouvelles formes de travail sans contrat (Ubérisation, auto-entrepreneur, ...) avec rémunération à la tâche ou à la mission	Justificatif : - Déclaration sur l'honneur avec précision de la plateforme pour laquelle les missions sont exercées, les créneaux horaires, les contraintes...
Les étudiants inscrits en double cursus	Le RSE n'est possible que dans l'inscription seconde.
Les étudiants chargés de famille	Sur justificatif
Les étudiantes enceintes	Certificat médical
Les étudiants en situation de longue maladie	Certificat médical du SSU
Les étudiants entrepreneurs	Sur justificatif
Les étudiants à besoins éducatifs particuliers	Contrat pédagogique de réussite
Les étudiants en situation de handicap ou en incapacité temporaire partielle ou totale	Sur justificatif : certificat du Service Université Handicap (SUH)
Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut leur ouvrant droit à une demande de RSE : - sportifs de bon et de haut niveau - étudiants-artistes - étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle ou un volontariat militaire	Sur justificatif : décision de l'Université

<ul style="list-style-type: none"> <li>- étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique</li> <li>- étudiants sapeur-pompier volontaire</li> <li>- étudiants responsables associatifs</li> <li>- étudiants élus...</li> </ul>	
Autres (cas spécifiques demandant une validation du Directeur de la composante)	Sur justificatif : décision du Directeur de la composante

➤ **Le fonctionnement du RSE**

L'organisation du RSE doit être prévue dans les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences des formations de l'année universitaire en cours.

**Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.**

➤ **Quels sont les aménagements possibles, dans le cadre d'un RSE ?**

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne,...)
- Obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu,...)

➤ **Cas d'exclusion :**

- Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés
- Concernant les formations pour lesquelles une obligation d'assiduité est prévue dans la législation, le RSE est limité au cadre réglementaire.

➤ **Comment demander la mise en place d'un RSE ?**

L'étudiante ou l'étudiant devra faire une demande justifiée, remplir un formulaire et les déposer, **avec les pièces justificatives**, auprès du service de scolarité (scola.droit@uca.fr), au maximum deux semaines après :

- le début des enseignements du semestre concerné
- la signature du contrat de travail

Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus.

Concernant les étudiantes enceintes, les étudiantes ou étudiants chargés de famille, ou en incapacité temporaire partielle ou totale, la demande devra être effectuée le plus rapidement possible.

Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Ces aménagements seront proposés à l'Unité d'Enseignement (UE) et éventuellement à l'élément pédagogique constitutif (EC) lorsque cela est possible.

Le contrat pédagogique sera signé par le responsable de formation de l'année d'études concernée et par l'étudiant.

## CELLULE D'ÉCOUTE ET D'ACCOMPAGNEMENT SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL A L'UCA

Dans le but de lutter contre le harcèlement sexuel à l'université, une cellule d'écoute et d'accompagnement a été mise en place à l'Université Clermont Auvergne. Si vous êtes victime ou témoin d'actes de harcèlement sexuel à l'université ou sur vos lieux de stage, vous pouvez, en toute confidentialité :

• **appeler ce numéro :**  
**07 88 91 82 86**

• **ou envoyer un mail à :**  
**cellule-vssdiscriminations@uca.fr**

Cette cellule a pour mission d'être un lieu d'écoute, d'aide et d'accompagnement des membres de la communauté universitaire (étudiantes et étudiants et personnels).

Vous trouverez les documents concernant son fonctionnement sur le site de l'UCA :  
<https://www.uca.fr/egalite-et-lutte-contre-les-discriminations-2>

## SUH – UNIVERSITÉ HANDICAP



Si vous êtes atteint d'un handicap temporaire ou définitif, d'ordre moteur, sensoriel, psychologique ou lié à une maladie invalidante, que vous soyez étudiante ou étudiant en présentiel ou à distance, le **Service Université Handicap (SUH)** peut vous accompagner pour définir et mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de votre parcours universitaire. Il intervient pour la mise en place des aménagements de compensation nécessaires pour vos études et vos examens. Le SUH vous reçoit dans ses locaux accessibles :

Maison de la Vie Etudiante – Campus des Cézeaux  
04 73 40 55 07  
[suh@uca.fr](mailto:suh@uca.fr)  
[handicap.clermont-universite.fr](http://handicap.clermont-universite.fr)

Le **Service de Santé Universitaire (SSU)** accueille tous les étudiantes et étudiants et offre :

- un accès aux soins (soins et suivis infirmiers), des consultations médicales (médecine générale, gynécologie, maïeutique, neuropsychologie, sport...);
- une aide et un soutien psychologique (Bureau d'aide psychologique universitaire);
- un accès aux droits et une aide psychosociale (assistants sociaux);
- de la prévention (bilans, dépistage IST et hépatites, vaccinations);
- de la prévention collective (avec les Etudiants Relais Santé);

- un aménagement des études et des examens pour les étudiantes et étudiants en situation de handicap en relation avec le SUH.

25 rue Etienne Dolet

04 73 34 97 20

[ssu@uca.fr](mailto:ssu@uca.fr)

[sante.clermont-universite.fr](http://sante.clermont-universite.fr)

Le SUH travaille en collaboration avec le SSU, les scolarités, les enseignantes et enseignants et les relais de proximité handicap afin que les étudiantes et étudiants bénéficient d'une prise en charge optimale.

## **CELLULE DE VEILLE**

La cellule de veille intervient pour tout usager de l'École de Droit (étudiant, enseignant, personnel administratif) qui en fait la demande. Elle peut être sollicitée pour toute difficulté qui affecte l'utilisateur dans ses conditions d'études ou de travail à l'École de Droit.

Saisie par mail ([veille.droit@uca.fr](mailto:veille.droit@uca.fr)) par la personne concernée ou un tiers, la cellule accuse réception puis écoute, oriente et accompagne, en confidentialité et dans un délai raisonnable, la personne concernée. Elle peut orienter vers des professionnels spécialisés et opérer un signalement auprès des autorités compétentes.

La cellule de veille n'est pas une instance disciplinaire : elle informe et conseille la personne dans ses démarches personnelles sans pouvoir porter plainte contre l'auteur présumé de faits pouvant donner lieu à poursuites.

Les membres de la cellule s'engagent à respecter la confidentialité concernant les informations portées à leur connaissance et à ne pas transmettre d'informations sensibles - notamment l'identité de la personne concernée - à des personnes extérieures à la cellule, sauf avec le consentement de l'intéressé. Ils s'engagent également à observer objectivité et neutralité bienveillante dans le traitement des situations individuelles.

# PREVENTION ET SANCTION DU PLAGIAT

## Attention – Le plagiat est interdit et sanctionné !

Le plagiat constitue une grave violation de l'éthique universitaire :

- il conduit à tromper le correcteur en lui faisant croire qu'il s'agit d'un travail personnel
- il détourne les buts de la pédagogie universitaire qui consiste à apprendre à travailler, réfléchir et écrire par soi-même
- il constitue un acte de fraude susceptible de poursuite et de sanction

### **Définition du plagiat**

Le plagiat consiste en une appropriation du travail de quelqu'un d'autre, en reproduisant sans mentionner la provenance ou la paternité ou sans utiliser les guillemets, tout ou partie d'un texte, d'une image, de données ou d'une idée originale d'un tiers.

Exemples de situations de plagiat (extrait de : <http://www.bibliotheques.uqam.ca/plagiat>)

- Copier textuellement un passage d'un livre, d'une revue ou d'une page Web sans le mettre entre guillemets et/ou sans en mentionner la source.
- Insérer dans un travail des images, des graphiques, des données, etc. provenant de sources externes sans indiquer la provenance.
- Résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots, mais en omettant d'en indiquer la source.
- Traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance.
- Réutiliser un travail produit dans un autre cours sans avoir obtenu au préalable l'accord du professeur.
- Utiliser le travail d'une autre personne et le présenter comme le sien (et ce, même si cette personne a donné son accord).
- Acheter un travail sur le Web.

De manière générale, le fait d'utiliser des sources (provenant d'un document papier, d'internet ou autre) sans en citer l'auteur et/ou la provenance constitue un plagiat.

### **Précautions pour éviter le plagiat**

De façon générale, le plagiat peut être évité :

- en citant la source (auteur, ouvrage, revue, site internet,...)
- en utilisant les guillemets pour toute citation, même courte
- en apprenant à citer correctement ses sources.

### **Sanction du plagiat à l'Université Clermont Auvergne**

Un travail qui résulte d'un plagiat ne peut pas satisfaire aux exigences universitaires qui imposent une réflexion personnelle et argumentée. Un devoir plagié ne répond généralement pas directement, ou pas complètement, à la question ou au sujet posé. Par conséquent, la note obtenue prend nécessairement en compte ces lacunes et ces points faibles.

Par ailleurs, le plagiat peut être détecté grâce à un logiciel anti-plagiat. Les devoirs rendus par les étudiants sous forme numérique sont soumis à l'analyse du logiciel.

Si un plagiat est suspecté dans un devoir, une procédure pour fraude est intentée devant la commission disciplinaire. L'étudiant peut se voir infliger une ou plusieurs des sanctions suivantes : avertissement, blâme, annulation du diplôme préparé, exclusion de l'Université pour une durée limitée, exclusion définitive de l'Université, exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée limitée, exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur.

La procédure disciplinaire ne présage pas d'éventuelles poursuites judiciaires dans le cas où le plagiat constituerait en outre une contrefaçon.